

---

Pièces justificatives du rapport présenté par Jeanbon-Saint-André sur les mouvements de l'escadre de la République commandée par Morard de Galles et sur sa rentrée à Brest, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

André Jeanbon Saint-André

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Jeanbon Saint-André André. Pièces justificatives du rapport présenté par Jeanbon-Saint-André sur les mouvements de l'escadre de la République commandée par Morard de Galles et sur sa rentrée à Brest, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 657-674;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35336\\_t1\\_0657\\_0000\\_20](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35336_t1_0657_0000_20)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

afin que toutes ses décorations puissent y servir. Ainsi donc, cent mille livres, au plus, suffiroient pour la translation de l'Opéra au Théâtre de la République; et un million suffiroit à peine, aux dispositions que cette translation, au théâtre du fauxbourg St-Germain, seroit dans le cas d'occasionner.

1° Parce qu'il faudroit reconstruire en totalité ce théâtre, qui manque de la profondeur, et de la largeur nécessaires.

2° Pratiquer des atteliers, pour les peintres et les tailleurs.

3° Construire des logements pour les artistes, et tous les individus qui servent à l'exploitation de cette grande machine.

4° Enfin, parce que, à moins de reconstruire le théâtre du fauxbourg St-Germain, en totalité, ce qui demanderoit beaucoup de tems, et occasionneroit une dépense incalculable, dans les circonstances actuelles, aucune des décorations de l'Opéra ne pourroit servir. Or, la perte de ce fond précieux, seroit d'autant moins réparable, que la plupart des artistes que l'ont formé, n'existent plus.

Il n'en est pas de même du spectacle de la République, dont la translation peut se faire, au théâtre des ci-devant Comédiens françois, sans aucun frais, et sans que ses recettes puissent en souffrir.

Si donc cet arrangement, qu'aucune raison connue ne devroit empêcher venoit à s'effectuer, l'Opéra pourroit prendre possession du Théâtre de la République, d'ici à deux mois, et verroit augmenter ses recettes de plus de deux cent mille livres par an.

Si à cette augmentation, qui n'est pas exagérée, on joint les économies que l'administration des artistes de ce spectacle, doit nécessairement produire, l'Opéra, ce Temple des Arts, qui fait partie de l'Instruction publique, vous devra, Citoyens, sa conservation, et sa prospérité.

LA SUZE, REY, LAYS, ROCHEFORT (présid.),  
CAVAILHÈS, MALLEVILLE (secrét.), THIRON,  
RENAUD, NIVELON.

Renvoyé aux comités d'instruction publique et d'aliénation (1).

## 78

GOUPILLEAU donne lecture de la lettre suivante, écrite par Westermann.

[Paris, 24 pluv. II]

J'envoie à la Convention l'extrait d'une lettre qui m'a été adressée, pour faire connoître les inquiétudes que l'on prend sur la guerre de la Vendée.

Je crois, dit GOUPILLEAU, qu'il est important de renvoyer cet extrait au comité de salut public.

Le renvoi est décrété (2).

(1) Mention marginale datée du 24 pluv. et signée Bassal.

(2) *J. Fr.*, n° 507; *J. Matin*, n° 552; *J. Lois*, n° 504; *Mess. soir.*, n° 544; *J. Perlet*, n° 509; *J. Sablier*, n° 1138.

## 79

La société populaire de Varennes en Argonne, département de la Meuse, sollicite un décret qui enjoigne à chaque département de faire dresser un état général en forme d'inventaire et par commune de tous les objets d'or, d'argent et autres provenant de la dépouille des églises qui leur ont été déposés, afin d'écarter par sa publicité les inquiétudes du peuple et les dangers d'une manutention ténébreuse.

La demande convertie en motion par un membre, la Convention décrète que le directoire du département de la Meuse rendra public l'état des effets d'or et d'argent et des bijoux provenant des églises et autres qui ont été déposés entre ses mains, et fera parvenir lesdits effets avec un inventaire à la Convention nationale (1).

## 80

Le conseil général de la commune de l'Aigle, département de l'Orne, offre à la Convention 13 marcs 7 onces d'argenterie, provenant de la bijouterie sacerdotale d'une de ses églises; cette offrande a été faite le 16 pluviôse.

Mention honorable (2).

## PIÈCES ANNEXES

### I

#### ANNEXES AU N° 56

[Pièces justificatives du rapport de Jeanbon-Saint-André] (3)

[Brest, 14 août 1793. Au C. de S.P.]

« Représentans,

Au moment où les ennemis de la liberté se coalisent par-tout et font tous leurs efforts pour allumer ici la guerre civile, le danger de la patrie nous fait un devoir sacré de nous adresser à vous pour vous prévenir des menées ourdies par des riches égoïstes, des accapareurs, des négocians, la plupart promus, à force d'intrigues, à des autorités qu'ils compromettent.

Les événemens des 31 mai et suivans, que tout bon Français doit benir, ont été ici le moment d'éclat contre la Convention, les ministres et toute la ville de Paris; l'air de Brest n'a retenti depuis que des invectives les plus atroces, des calomnies les plus noires contre tout ce qui émane de cette capitale. Les factieux ont tout entrepris, tout employé pour présenter aux sans culottes du pays la Convention sous le point de vue le plus hideux, la taxant de triumvirat, de tyrannie, et les Parisiens, de brigands sanguinaires et d'assassins. L'acte constitutionnel, chef-d'œuvre de vos lumières, gage précieux qu'ado-

(1) *M.U.*, XXXVI, 394.

(2) *B<sup>in</sup>*, 24 pluv.

(3) P. 35 à 102 du rapport imprimé.

ra la postérité, a été vilipendé et presque proscrit; discours, libelles, placards, ont été mis en usage pour en provoquer le refus du souverain.

Plusieurs de nos frères, livrés à la satire et aux risées les plus humiliantes, un de nos camarades vexé et traduit à la municipalité, pour avoir, par excès de zèle, fait arracher un placard imprimé, portant en titre : *Egalité, plus de Montagne*, venu du comité central établi à Rennes, prêchant l'anarchie, le refus de la constitution et la guerre civile; les meilleurs républicains, pour avoir dévoilé l'horreur de ces faits, honnis, insultés, traités publiquement de factieux soldés par *Marat, la Montagne, etc., etc.*; tels sont les efforts et la conduite de la horde aristocrate pour nous replonger dans l'esclavage le plus honteux.

Depuis la malheureuse reddition des villes de Condé et Valenciennes, ces tigres altérés de sang lèvent une tête audacieuse, ils osent même nous montrer au doigt dans la rue, prêcher publiquement et hautement une sainte insurrection; et contre qui? contre nous qui avons toujours reconnu la souveraineté du peuple dans la majorité de ses représentants; contre nous qui avons applaudi à l'insurrection du 31 mai; contre nous qui avons éclairé une grande partie du peuple sur la constitution, et même beaucoup contribué à son acceptation; contre nous qui avons blâmé, désavoué le fédéralisme; contre nous qui voulons que les lois décrétées par la Convention soient proclamées et exécutées; contre nous qui demandons que le châtement des coupables puisse intimider tous les traîtres; contre nous enfin, qui jurons de mourir pour soutenir l'unité et l'indivisibilité de la République.

Tels sont, représentans, les sentimens qui nous ont animés depuis le commencement de la révolution; c'est cette conduite qui nous a mérité une sorte de proscription et des vexations raffinées de la part des agens et suppôts de la ligue anti-constitutionnelle. Nous croyons devoir vous faire cette déclaration, tant pour détruire les calomnies dont nous pouvons être assaillis, ainsi que beaucoup de nos camarades, que pour vous prévenir des dangers que courent même nos personnes. Et nos cœurs et nos bras sont dévoués à la protection des lois; quels que soient les moyens de sévérité que vous ordonnez contre les ennemis de la chose publique, nous nous ferons un devoir d'en seconder l'exécution, et nous protestons d'avance contre toutes menées et trames qui peuvent être ourdies pour en déconcerter les mesures. Uniquement occupés du désir d'être utiles à notre patrie, vous trouverez en nous des amis sincères de la vérité et de francs militaires républicains; autant de fois que vous voudrez les consulter, nous serons toujours prêts à avouer de bouche ce que notre main peut faire et tracer par écrit.

Représentans, c'est avec cette franchise que nous nous disons respectueusement vos concitoyens, officiers des troupes de la marine. »

LECLERC (*sous-lieut.*), MARTIN (*lieut. du 1<sup>er</sup> rég<sup>t</sup>*);  
ROCLO, COUZIER (*sous-lieut.*);  
GAUTIER (*sous-lieut. du 2<sup>e</sup> rég<sup>t</sup>*);  
LENOTTE (*adjud<sup>t</sup>-major*).

P.S. On ne peut sans indignation et sans crainte remarquer que beaucoup d'individus qui ont manifesté hautement leurs opinions et leur refus sur l'acte constitutionnel, continuent à s'en applaudir, à le décréditer de nouveau, et à me-

nacer des hommes foibles de suites fâcheuses et de dangers dont ces intrigans creusent ouvertement l'abysses.

Si vous jugiez à propos de donner publicité à cette lettre, nous sommes persuadés de votre sagesse sur la considération des suites que nous causeroit ici la vue de signatures individuelles.

[Déposition du c<sup>n</sup> Belval, sous chef de l'administration de la Marine, aux repr.; 27 vend. II]

« Citoyens,

Les lettres des députés Kervélégan, Blad et Gommaire avoient alarmé le Finistère sur le destin de la Convention; ils écrivoient sans cesse aux administrés de ce département, qu'ils n'étoient pas libres et qu'ils délibéroient sous la hache des assassins; enfin, que peut-être ils n'existeroient plus lorsque leurs lettres arriveroient à leur destination. Une inquiétude universelle s'empara de tous les esprits, l'on crut la Convention en péril, et l'on résolut de marcher à son secours. La force départementale fut arrêtée, et elle se mit en marche avec l'ordre formel de se rendre aux ordres de la Convention; et, pour signe de fraternité, elle emporta avec elle le drapeau qui lui fut donné par la section du Finistère de Paris, après la mémorable journée du 10 août. Les sections de Brest choisirent les citoyens les plus dignes; et il y auroit eu du danger et déshonneur à refuser semblable mission. Tandis que nos concitoyens marchaient vers Paris, un nommé Cail, du Calvados, vint répandre son influence pernicieuse sur les administrateurs du Finistère. On changea la marche de la force finistérienne, et Caen reçut dans son sein des hommes libres, destinés, dans le principe, à servir la cause de l'indivisibilité, et qui, sans le savoir, servoient une cause étrangère à leurs cœurs. J'avois oublié de dire qu'à l'instant où il fut question de la force départementale, Broussard, commandant un bataillon de Paris, fut le seul qui donna des assurances consolantes sur les destinées de la Convention, mais qui adhéra cependant à mes propositions, qui consistoient à se rendre à Paris pour fraterniser avec les Parisiens, et à offrir à la Convention un égide contre les scélérats de tout masque. Les députés proscrits se mêlèrent, en quittant le Calvados, avec les Finistériens qui retournoient vers leurs foyers; quelques mécontentemens éclatèrent en route, et Cavellier vouloit s'opposer à ce qu'on les ramenât plus avant. L'administration supérieure, informée que ces hommes, frappés d'un décret, reportoient leurs pas vers nos asyles, députa deux de ses membres pour arrêter cette destination; ils venoient, à cette époque de quitter les rangs de nos fédérés, et, accompagnés de Souché, ils gagnoient les environs de Quimper. Les bruits répandus, et les conversations particulières m'ont seuls informé de ces détails. Ils arrivèrent enfin, et ce n'étoit point un mystère: on les regardoit comme des hommes malheureux. Pas un être n'avoit eu le courage de porter la lumière dans l'esprit de ses concitoyens. Peu de temps après, je me rendis à Quimper pour affaires du service de la marine et de l'administration, et j'appris qu'une grande partie des députés avoit vidé le territoire, et qu'il n'en restoit que quelques-uns, retenus pour cause de maladie. Les liens de la société m'avoient donné des habitudes dans la maison des Kervélégan, qui

étoit le dieu révolutionnaire des cantons circonvoisins et de Quimper. Ce fut lui-même qui me donna ces renseignemens; je le croyois très-patriote, et je lui fis des reproches même de n'avoir pas suivi la destinée des autres: il me dit ne point vouloir partir. Peu de jours après mon retour à Brest, Pouliquen me parla des moyens de sauver quelques députés restans, toujours considérés comme des hommes vertueux: la chose étoit facile, me dit-il; j'ai un bâtiment; tu viendras avec nous, et nous les sauverons. Je sentois qu'il étoit bien important de délivrer notre sol de la présence de ces députés; je craignois que les campagnes, souvent prêtes à se soulever, ne vinsent enfin à s'appitoyer sur leur sort: un décret frappoit le conseil général du Finistère, et atteignoit en même-tems tous ceux qui avoient agi d'après sa volonté. Mes parens, et plusieurs de ceux que j'estimois se trouvoient rangés dans cette classe malheureuse; et je ne me dissimulois pas que si mon opinion venoit à se réaliser, le territoire du Finistère n'offrit bientôt que l'image d'une Vendée. A tous ces motifs je joignois la persuasion où j'étois que ces hommes n'avoient point adopté la marche nécessaire à notre révolution, et qu'ils avoient été coupables du manque d'énergie: pénétré de ce sentiment je restai tranquille jusqu'au moment où Pouliquen vint me dire, tout est prêt, demain il faut partir. J'étois malade, j'avois promis, je croyois faire une belle action, je me mis en route. Nous primes un bateau de pêche pour nous rendre à Lanvau, delà nous fûmes à Quimper. Pouliquen les fit avertir, je crois, par le canal d'Abgral. Kervélégan, que je ne vis point, ne voulut point être du voyage. Nous nous mêmes de nouveau en route, et les députés, que je n'avois jamais vus, et avec qui je n'avois point eu de relation, se trouvèrent sur la route, aux lieux qui avoient été désignés. L'un d'eux, qu'on dit être Pétion, me déplut infiniment, et je le dis à Pouliquen. On s'arrêta pour leur donner à manger, ils étoient accablés de fatigues et de craintes: nous arrivâmes à Lanvau, et nous primes un bateau de ce pays pour les conduire à bord du bâtiment qui devoit les éloigner de nos côtes, n'ayant point trouvé sur la rive opposée à Brest un bateau de pêche qui devoit nous y attendre, mais qui s'étoit trompé et avoit manqué au rendez-vous donné par Pouliquen. Après avoir labouré la rade pendant une partie de la nuit, nous vîmes, aux approches du jour, le convoi de Bordeaux faisant route pour sa destination; un seul bâtiment restoit encore, nous fîmes route vers lui, c'étoit le navire indiqué, ils entrèrent, et je crus avoir fait une belle action; si j'avois su que ces hommes étoient coupables, la main qui les servit quelques heures les auroit tous arrêtés. Il est encore deux hommes qui sont venus dans le Finistère, et qui ont fait route pour Bordeaux: l'un s'appeloit Ysarn-Valadi, et l'autre le collaborateur de Brissot. J'ai dû vous dire toute la vérité. Ma patrie est mon dieu, il ne me reste qu'un vœu à former: c'est de réparer par quelques actions d'éclat l'erreur où m'ont plongé des hommes chargés de nous éclairer, et qui ont indignement rempli les fonctions qui leur avoient été déléguées.»

Signé, BELVAL.

[Copies de lettres écrites de Bordeaux et remises par Guerneur, commissaire du Cons. exécut.]

« Notre voyage, mon ami, a été on ne peut pas plus heureux; il devoit l'être, car, comme nous l'avions prévu, il étoit sans autre danger que celui de la mer. Nous avons rencontré une corvette qui croise à la hauteur des Glénans, la flotte nationale et la frégate stationnaire à l'entrée de la rivière de Bordeaux. On ne nous a absolument rien dit: Comme nous faisons route le long des côtes, nous semblions toujours être une barque de pêcheurs. Mais on a coupé les vivres aux habitans, et les sections ont pris à peu près le parti de l'obéissance. La commission populaire est dissoute, mais ses membres ne sont pas en fuite. J'ai vu, et causé beaucoup avec la Vauguyon, principal proscrit, Lyon et Marseille vont bien: Marseille, qui avoit d'abord lâchement fui, a repris sa revanche, et frotté d'importance Carteaux. Si nos amis étoient venus ici, peut-être eût-il été possible de renouer tout. On vous désire beaucoup, lâchez-vous donc; vous trouverez toujours ici sûreté et même protection. La correspondance avec le midi est excessivement difficile. On pourra m'écrire ici sous le nom de Leblanc (1), négociant, poste restante, jusqu'au dix du mois prochain. Le beau-père à Dupierrat est incommodé; il a reçu avec bien du plaisir des nouvelles de son gendre, communique-lui cette lettre, si tu sais où il est.»

A l'adresse est écrit: pour Boissier.

[Bordeaux, 26 août 1793]

« Je vous réexpédie, mon cher La Hubaudière, par le capitaine le Scanvic, votre barque *la Diligente*, et je saisis avec empressement cette occasion de vous réitérer l'expression de ma reconnaissance, pour les soins que vous vous êtes donnés pour nous et nos amis. Notre voyage a été très heureux, ils sont tous en sûreté. L'opinion publique ici n'a pas varié, on y abhorre les tyrans et la tyrannie; mais la commission populaire, cédant aux vœux des sections qu'on a travaillées, s'est dispersée. La majeure partie de ses membres n'est cependant pas en fuite: j'ai vu ici, chez eux, plusieurs des plus proscrits. Faites part de ces nouvelles, les seules intéressantes, à tous ceux qui veulent bien prendre quelque intérêt à notre sort, et à la cause de la liberté.»

Signé, LEBLANC.

Ci-joint une lettre pour Boissier, et une lettre relative à nos affaires, comme de manière à être montrées et à vous servir de titre.

[Au c<sup>n</sup> Dalbrade, proc. syndic du district de Quimper, Bordeaux, 29 août 1793]

« Citoyen,

Je me ferois un crime de laisser partir le capitaine, sans vous assurer de toute ma sensibilité pour les bons et affectueux services que j'ai reçus de vous et de vos amis. Veuillez leur ex-

(1) Note du texte: « Nous avons appris par nos collègues Tallien et Ysabeau, représentans du peuple à Bordeaux, que ce Leblanc n'est autre que M. Duchâtel, ci-devant membre de la Convention nationale.»

primer ma reconnaissance et combien je désirerois pouvoir vous être utile à tous. Dites, je vous prie, au capitaine, que je le prie de garder les deux métaux que je lui ai confiés, jusqu'à ce que le citoyen Fleurian, de Nantes, mon beau-frère, les lui fasse demander. On lui présentera, de sa part, un papier sur lequel l'inscription qui est autour de la médaille sera transcrite. J'y joindrai ma signature actuelle jusqu'à ce moment; je le prie de ne pas s'en dessaisir. Recevez, citoyen, l'assurance de mon souvenir éternel.»

Votre affectionné concitoyen, Jacques MORANT.  
C'est ici comme chez vous.

[*Au c" La Hubaudière à Quimper, Bordeaux, 26 août 1793*]

« Citoyen,

Conformément à l'acte sous seing privé, passé entre nous, le 2 de ce mois, n'ayant pas été content de la mâture de votre barque, dont le recarénage ne l'empêchoit pas de faire beaucoup d'eau, je vous la réexpédie par le capitaine le Scanvic. Vous voudrez bien m'en accuser la réception. Ci-dessous est notre compte. Doit le citoyen Leblanc au citoyen la Hubaudière, pour le frêt de la barque *la Diligente*, ..... 480 l.  
Plus pour les droits d'enregistrement de son acte de propriété, ..... 40 l.  
Total ..... 520 l.

Doit le citoyen la Hubaudière au citoyen Leblanc, pour prix de sa barque qu'il lui a soldée, la somme de 4000 l.

Partant, le citoyen la Hubaudière est redevable au citoyen Leblanc de la somme de 3480 l.

Sur laquelle somme il lui plaira payer à vue, au citoyen la Scanvic ou à son ordre, sur la lettre de change qu'il gardera pour sa sûreté, celle de 600 livres, et au citoyen Chauvin, négociant à Nantes, ou à son ordre, celle de 2380 livres; lesquelles sommes réunies feront bien celle de 3480 livres.»

J'ai l'honneur d'être avec fraternité votre concitoyen LEBLANC.

[*Les Brestois à la Conv.*]

Représentans du Peuple,

« L'acceptation de l'acte constitutionnel doit rallier tous les Français autour de l'autel de la patrie; mais, avec de l'or, Pitt a semé parmi nous la trahison et organisé la calomnie. Corrompre les âmes vénales, et quel peuple n'a pas son écume? altérer notre confiance en vous, vous alarmer sur notre dévouement; telles sont les combinaisons du système atroce par lequel nos ennemis espèrent dissoudre le faisceau qu'ils essaieraient en vain de rompre. En garde contre ces manœuvres perfides, jugeant tous les Français par nous-mêmes, nous repoussions avec horreur l'idée de l'insigne trahison qui rendroit nos plus implacables ennemis maîtres de l'escadre et du port de Toulon. Peignez vous donc, s'il est possible, notre fureur et notre indignation, lorsque les députés du peuple nous eurent confirmé cette nouvelle désastreuse! Non, sans leur témoignage, nous n'eussions jamais cru à cet horrible attentat, à cette infâme perfidie. Citoyens habitans, marins, militaires, ouvriers, femmes, enfans, tous étoient réunis; un cri una-

nime s'est élevé: *Périssent les traîtres!*... Périssions tous plutôt que de voir flotter au milieu de nous un pavillon étranger. Vive la République! Deux de nos collègues ont recueilli ces sentimens; ils vous diront avec quelle énergie plusieurs milliers de Français les ont exprimés. Une adresse brûlante va les faire passer dans le cœur des marins de nos escadres sur l'Océan. Nous leur annoncerons que vous avez retranché les monstres de la famille des hommes libres, et nous leur déclarerons qu'ils ne seront admis dans notre sein, qu'après avoir rougi du sang des ennemis le pavillon blanc, qui doit devenir pour tous les traîtres le crêpe de la mort.

Punir le crime, c'est croire à la vertu. Ecartez-donc, législateurs, déchirez l'absurde tissu des calomnies dirigées contre nous. Auriez-vous oublié ce que nous avons fait pour la liberté, pour l'égalité, pour la République? Notre sang a scellé nos sermens, il fume encore sous vos yeux, il a purifié l'enceinte où vous siégez, jadis le repaire du tyran; et si ce n'est pas assez, et si nos détracteurs écoutent encore une inquiète sollicitude, qu'ils apprennent que nous avons sucé avec le lait l'horreur du nom anglais; qu'ils apprennent qu'une haine éternelle existe entre ce peuple et nous. Elle fut quelque temps assoupie par des principes de fraternité universelle, fruit d'une douce mais chimérique philanthropie: elle s'est réveillée plus terrible, quand nos espérances ont été déchues; elle s'est tournée en rage, depuis que nous sommes menacés du fléau de la royauté. Des Français recevoir un roi! et le recevoir de la main des Anglais! Quel monstre privé de tout sentiment d'honneur et d'intérêt a pu concevoir un pareil soupçon? Qu'il conduise sous nos murs ses hordes scélérates, il ne les ramènera pas entières. Vous verriez alors les habitans des campagnes réunis enfin à ceux des villes, se précipiter en masse sur ces ennemis nés abhorrés par nos pères, exécrés par nous, et déjà détestés par nos enfans. Le fanatisme, il est vrai, désola nos campagnes, le cultivateur s'éloigne encore de nous: mais à l'approche des Anglais, confondus dans un seul sentiment, pressés par l'intérêt commun, ils marcheroient à la victoire ou à la mort.

Législateurs, la nature et l'éducation, voilà nos garans: affections, habitudes, besoins, caractère, tout devient pour nous autant de gages de nos sermens. N'en doutez pas, les décombres de Brest, les cadavres de ses habitans pourront combler son port, mais jamais les Anglais n'y entreront.»

Signé, BELVAL; Thomas RABY; J.-B. MÉRIENNES;  
Amable CASTELNAU (commissaires).

[*A bord du Northumberland, 7 août 1793*]

Sur le compte qui nous a été rendu ce matin par le citoyen Jacques Malezac, maître d'équipage du vaisseau de l'état le *Northumberland*, commandé par le citoyen Thomas, capitaine de vaisseau, qu'une partie des manœuvres du vaisseau avoit été coupée pendant la nuit dernière;

Nous capitaine commandant, officiers de l'état-major, et officiers composant la maistrance dudit vaisseau, nous sommes transportés de suite sur le gaillard d'avant, pour y vérifier les dégâts annoncés par ledit maître d'équipage, où nous avons unanimement reconnu que toutes les rides des haubans de misaine, une grande partie des

rides des gal-haubans de petit mâ de hune, les garans de caliorne de bas de misaine, les drisses du petit hunier, un gal-hauban du petit perroquet à bâbord, les haubans de bout-dehors, les écoutes du grand foc, la drisse du perroquet de fougue, et un des bâtarde de racage du perroquet de fougue, ont été coupés en plusieurs endroits; qu'un parcell délit n'ayant pu être commis par un seul homme, nous avons fait des perquisitions pour tâcher de découvrir les coupables, mais qu'aucun d'eux n'est point encore parvenu à notre connoissance.

Que néanmoins le citoyen Bazile, timonier, a rapporté avoir entendu dire au nommé Jean Guenezan, matelot du Croisic, à la paye de 33 livres, que si le vaisseau mettoit sous voiles demain, l'équipage seroit des sots, et que le même Guenezan a été accusé par Pierre-François Mainier, matelot de Rouen, à 27 livres, d'avoir dit le premier août, jour où nous découvrîmes vingt-six voiles, « que si nous allions nous fourrer parmi eux, nous étions foutus; que l'armée étoit trop foible »; et qu'il avoit aussi témoigné les mêmes craintes en présence de Pierre Duffocq, matelot de Rouen, à 23 livres, et de Pierre Gerard, matelot du Croisic, à 30 liv., en disant « qu'il avoit déjà vu plusieurs combats, et qu'il craignoit d'avoir la gueule cassée ».

Que le citoyen Sauvage, aspirant, a accusé avoir entendu dire aussi au nommé Jacques Meslin, matelot de Granville à 33 livres, « qu'il n'étoit pas nécessaire de se battre pour les grosses têtes qui sont à terre; que l'on n'est pas mieux traité actuellement qu'on ne l'étoit ci-devant; que l'on donnoit de la viande salée à l'équipage, au lieu de la soupe qu'il mangeoit en place »; et qu'il avoit été applaudi dans ses propos par le nommé Jean Devaux, dit Pichon de la Teste; que le citoyen Jean Lenoir, matelot voilier du département des Vosges à 24 livres, nous a aussi rapporté avoir entendu dire à Jean-Baptiste - Nicolas Hedou, aide-canonnière des classes de Dieppe à 30 livres, le jour que l'on aperçut les vingt-six voiles: « qu'il voudroit qu'il y eût autant de vaisseaux dans l'escadre anglaise, qu'il y a d'étoiles dans le ciel, pour nous prendre ».

Le citoyen Nicolas Marc, soldat du 1<sup>er</sup> régiment du détachement de la marine, est venu déposer que le nommé Jean Guenezan (premier accusé), étant attroué avec cinq ou six autres de l'équipage sur le gaillard d'avant, le 6 août, environ les huit heures du soir, a dit à un autre qui vouloit entrer dans le cercle: « Si vous êtes un mouchard pour rapporter ce que l'on dit, vous allez le savoir ».

Le citoyen Joseph Guenec, matelot d'Aurai à 27 liv., dépose aussi avoir entendu, le 6 de ce mois, environ les sept heures et demie du soir, les nommés Nicolas Lemerle, de Fécamp, à 27 liv, et Jean Dumesnil, timonier de Rouen à 36 livres, faire la conversation le long de la lisse du passe-avant où ils étoient, et que l'un d'eux, nommé Lemerle, avoit dit, entr'autres choses, « que le capitaine étoit un bougre; qu'il n'étoit pas patriote, et que si nous étions sortis sans les ordres du commandant, il auroit refusé l'ouvrage ».

Le citoyen Jean-Marie Godec, de Roscoff, à 27 livres, a également déposé avoir vu ensemble les nommés Nicolas Lemerle et Jean Dumesnil, et entendu par le premier (Lemerle) le même propos dont l'a accusé Joseph Guenec; et dire

par le second (Jean Dumesnil), que si le bâtiment sortoit sans le commandant de l'escadre, il ne feroit pas d'ouvrage; qu'il y avoit un gabier qui avoit déjà fait campagne avec le capitaine; qu'il étoit dans le cas de dire qu'il étoit trop dur envers l'équipage; que le déposant Godec, témoin de la conversation des deux accusés, se mit à dire, en continuant son ouvrage, sans s'adresser directement aux accusés, qu'il avoit fait aussi campagne avec le capitaine sur la frégate l'*Aglé*, commandée par M. de Paroy, et qu'il l'avoit dès ce moment connu pour se faire aimer de tout le monde.

Que les discours desdits Guenezan, Merlin, Hedou, Lemerle et Dumesnil, nous ayant paru de nature à les faire soupçonner ou d'être les auteurs du délit ci-devant exposé, ou d'y avoir participé, nous les avons fait mettre aux fers jusqu'à nouvel ordre, et qu'il ait été fait un rapport par un jury établi à cet effet.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé et fait signer par les déposans, pour servir au besoin.

Fait à bord du *Northumberland*, mouillé avec l'armée de la république, en rade de Belle-Isle, les jour et an ci-dessus.

Suivent les signatures en grand nombre.

Les soussignés réclament l'établissement d'un ou plusieurs jurys, à l'effet de prendre de nouvelles informations contre les nommés Jean Guenezan, Jacques Merlin, Jean-Baptiste-Nicolas Hedou, Nicolas Lemerle et Jean Dumesnil, pour, d'après le rapport desdits jurys, être statué ce qu'il appartiendra.

DURAND (off. de quart), MALEJACQUE,  
THOMAS (cap<sup>e</sup> de vaisseau commandant  
le *Northumberland*.)

[A bord du «*Terrible*», en rade de Quiberon,  
15 sept. 1793]

« Citoyen ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la frégate la *Sémillante*, commandée par le capitaine Larmel, est rentrée aujourd'hui pour me faire le rapport de ce qu'il avoit appris par deux bâtimens lubeckois, dont un, allant d'Amsterdam à Bordeaux, lui avoit rapporté (chose que je ne crois pas) qu'il avoit vu dans la baie de Plymouth cinquante vaisseaux de guerre désarmés, faute de matelots; qu'il y avoit beaucoup de troubles en Hollande, ce qui peut être et ce que je désire qui soit vrai: l'autre bâtiment a dit n'avoir rencontré que deux frégates anglaises vers le Cap-Lézard.

La frégate la *Carmagnole*, également rentrée pour le même objet, m'a rendu compte avoir visité le 13 un Américain venant de Londres, d'où il étoit parti le 2; que le 3 ce bâtiment avoit vu une flotte (celle de la Jamaïque) de 110 voiles, mouillée au-dessous de Douvres, et que le 11 il avoit vu une escadre anglaise de quinze vaisseaux et deux frégates, croisant à une lieue de l'isle d'Ouessant. Ce rapport me paroît d'autant plus croyable, que les citoyens députés de l'isle de France à la Convention nationale, étoient embarqués sur ce bâtiment, et ont confirmé le rapport de ce capitaine.

La frégate la *Proserpine* est également rentrée aujourd'hui; elle m'a fait le rapport que le 13 elle avoit visité un bâtiment danois, portant de

Bergen en Norvège, à Lorient, une cargaison de rogue; que le capitaine de ce bâtiment lui avoit dit avoir rencontré le 9 courant, entre Plymouth et Gaudellet, 90 à 100 voiles, dont il en avoit reconnu de cinquante à soixante pour bâtimens de guerre, tant vaisseaux que frégates, ce que son journal a constaté. Le capitaine Blavet ajoute que, ledit jour 13, il avoit visité un autre bâtiment danois, allant de Christiendak à Lorient, chargé de planches; que le capitaine de ce bâtiment lui avoit déclaré avoir vu en rade de Portsmouth 80 bâtimens de guerre, tant vaisseaux que frégates ou corvettes, parmi lesquels il y avoit plusieurs vaisseaux à trois ponts; il a ajouté qu'il avoit été visité, par les travers de Douvres, par quatre vaisseaux de ligne.

Si ces rapports étoient vrais, il résulteroit d'un nombre aussi considérable de vaisseaux, que les Russes auroient effectué leur jonction; ce qui seroit contradictoire avec les nouvelles d'Ham-bourg que vous m'avez transmises. Tout me porte à croire que le rapport fait à la *Carma-guole* est le plus probable, d'autant qu'il est confirmé par deux citoyens français, députés à la Convention nationale.

D'après les mouvemens qui se sont manifestés parmi les équipages de plusieurs vaisseaux, dont j'ai l'honneur de vous rendre compte par une autre dépêche en date de ce jour, et le désir bien prononcé qu'ils ont manifesté de rentrer à Brest, je crains de ne pouvoir faire exécuter les ordres que vous m'avez transmis par votre dépêche en date du 4 de ce mois, relativement au convoi hollandais qu'il est question d'intercepter; cette crainte est d'autant plus fondée, que deux des vaisseaux désignés pour cette expédition ont éprouvé les mouvemens convulsifs qui se sont manifestés à bord de quelques autres, et que le vœu prononcé par la majorité des équipages est de rentrer à Brest; ce qui vous est confirmé par une copie de la pétition de ces mêmes équipages, qui est jointe à mon autre lettre. Avec la méfiance qui s'est introduite parmi eux au moment de la séparation de cette division, ils ne manqueraient pas de crier à la trahison et de se refuser à suivre les ordres que je donnerois. Ma crainte à cet égard est d'autant plus fondée, citoyen ministre, que les insurrections qui viennent d'avoir lieu, prouvent évidemment que j'ai eu le malheur de perdre leur confiance, quoique je puisse affirmer avec vérité que, toujours ferme dans les principes d'un bon citoyen, je n'ai rien fait pour mériter de la perdre: c'est ce qui me détermine à vous réitérer avec instance la demande que je vous ai déjà faite plusieurs fois de quitter le commandement de l'armée navale. Les mouvemens qui viennent d'avoir lieu, prouvent clairement que si vous persistez à me laisser au commandement de cette armée, qui a été fortement compromise, vous laisseriez aux désorganiseurs une arme de plus, qu'ils tourneront avec succès contre le bien de la patrie.

Si le hasard ne m'eût pas fait naître dans une classe qui excite la défiance, je me flatte que les malveillans n'auroient pu trouver un prétexte pour me faire perdre la confiance des équipages et même celle de quelques officiers des états-majors des vaisseaux.

Signé, MORARD-DE-GALLES.

P.S. J'ai reçu, citoyen ministre, votre dépê-

che du 11 de ce mois, qui m'annonce le décret que la Convention nationale vient de rendre, et qui déroge à celui du 3 de ce mois; je me conformerai aux dispositions énoncés dans votre dépêche pour les ordres que je vais donner aux bâtimens de l'armée.

[A bord du *Terrible*, à Quiberon, le 15 sept. 1793; le vice-amiral command' l'armée navale, au M. de la Marine]

« Les circonstances affligeantes pour un vrai républicain qui continue à faire ses efforts pour bien servir sa patrie, ne m'ont pas permis de répondre, aussitôt que je l'aurois voulu, à votre lettre du 9 de ce mois, qui m'est parvenue le 12 au soir, avec les exemplaires de l'adresse de la Convention nationale aux Français des départemens du Midi, relative à l'infâme trahison des exécrables Toulonnais... Je me suis empressé de la répandre à bord des vaisseaux de l'armée, et j'en ai prescrit la lecture aux équipages assemblés, persuadé que pénétrés de la même indignation que j'éprouvai en apprenant cette désastreuse nouvelle, ils auroient partagé les mêmes sentimens que je ressentais.

La lecture de cette adresse, citoyen ministre, a produit des effets bien différens. A bord de l'*Indomptable*, elle a redoublé l'énergie et le zèle des officiers et de l'équipage; ils se sont empressés de m'en donner l'assurance; mais après cette députation, qui avoit un peu dissipé ma douleur, il s'en est présenté une de l'*Auguste*, entièrement effervescente, qui m'a demandé hautement à conduire l'armée navale à Brest, menacé sans doute, disoit-elle, d'un sort semblable à celui de Toulon, et pensoit nos vaisseaux exposés à être bloqués et détruits. J'ai fait mon possible pour rassurer les marins qui composoient cette députation, et les ramener au courage que les circonstances exigent; mais mes intentions ont été détruites par les propos véhémens du citoyen Crevel, aspirant, qui a dit parler au nom de tout l'équipage. J'ai annoncé à la députation que, ferme dans mon devoir, j'attendrois les ordres du conseil exécutif pour faire rentrer l'armée à Brest; j'ai même traité l'aspirant Crevel de contre-révolutionnaire: la manière dont il s'annonçoit me donnoit lieu de croire qu'il étoit un chef d'émeute. L'aspirant Baron, du même vaisseau, m'a paru dans les mêmes principes. Cette députation s'est retirée en semant des propos agitateurs. Peu après, une députation du *Suffren*, moins effervescente, mais aussi ferme dans ses résolutions, est venue m'annoncer que l'équipage de ces vaisseaux, craignant pour Brest et voulant sauver les vaisseaux de l'armée, demandoit à faire route au plutôt pour ce port. J'ai répondu à cette députation comme à la précédente; j'ai cherché à affaiblir ses craintes, à ranimer son courage et à l'engager à attendre avec patience les ordres qui nous seroient donnés; tout a été inutile: en se retirant, ainsi que celle de l'*Auguste*, elle a invité l'équipage du *Terrible* à suivre les sentimens de celui du *Suffren*. Ces exhortations ont malheureusement produit leur effet, et tous les soins des officiers ont à peine calmé l'effervescence qui se manifestoit, lorsqu'une députation de la *Bretagne* et une du *Téméraire* vinrent annoncer l'effet qu'avoit produit à bord de ces deux vaisseaux la nouvelle affreuse de Toulon, et combien elle

avait redoublé leur courage et leur désir de rester à leur poste. Un parfait silence ou des cris d'improbation furent les seules réponses qu'elles obtinrent de l'équipage du *Terrible*. J'espérois cependant, citoyen ministre, que le bon exemple que donnoient quelques vaisseaux, étoufferoit les cris des malveillans, car il y en a sans doute, et ramèneroit les équipages séduits; mais quelle a été ma douleur, au jour, le matin vers quatre heures, en appercevant les huniers hissés à bord des vaisseaux le *Suffren*, la *Convention*, le *Tourville*, l'*Achille*, le *Superbe*, l'*Auguste*, le *Northumberland* et la *Révolution* !

Animé par mon amour pour ma patrie, je n'ai pas hésité un moment à me transporter à bord de ces vaisseaux; j'ai écouté les demandes des équipages, je leur ai remontré combien elles étoient en opposition avec leur devoir, en contrariant les vues que la Convention nationale peut avoir sur l'emploi des forces de la République.

À bord du *Tourville*, premier vaisseau à bord duquel j'ai été, accompagné des généraux Landais et Kerguelen, les cris, à Brest ! à Brest ! ont souvent coupé ma voix; et le seul moyen de calmer leur esprit, prêt à forcer l'appareillage, quoique les vents fussent contraires, a été la promesse d'assembler un conseil où assisteroient un des officiers des vaisseaux, et un citoyen de chaque équipage, choisi par l'équipage même; à ce prix, joint aux exhortations pressantes, l'on a consenti à amener les huniers; mais à peine avois-je quitté le bord, qu'ils ont été de nouveau rehissés : ce spectacle m'a navré de douleur.

À bord de l'*Auguste* où je me suis transporté ensuite, j'ai trouvé les esprits dans les mêmes dispositions; même crainte sur Brest, même crainte pour l'armée; ces craintes, il nous a été impossible de les détruire: après beaucoup d'instances cependant, et la promesse de la tenue du conseil, l'équipage a consenti à amener les huniers; le vaisseau la *Révolution*, placé près de l'*Auguste*, a aussitôt amené les siens. J'ai été de l'*Auguste* au *Northumberland*; lorsque j'ai été à bord de ce vaisseau, le capitaine Thomas, qui le commande, m'a dit que son équipage étoit en révolution, mais non en insurrection; qu'il lui avoit demandé à hisser les huniers; qu'il lui avoit répondu que si cela leur faisoit plaisir, il le vouloit bien aussi. Cet équipage étoit calme, et n'a pas poussé de cris séditieux, comme celui de l'*Auguste* et du *Tourville*; il a juré d'obéir.

Nous avons ensuite été à bord de la *Révolution*; j'ai témoigné le plaisir que j'avois de les avoir vus rentrer dans l'ordre; cependant le désir d'entrer à Brest a été fortement annoncé, et motivé par les mêmes craintes.

Après avoir quitté la *Révolution*, j'ai dirigé ma route sur le *Suffren*, en engageant le *Tourville*, qui avoit encore ses huniers hauts; j'ai invité l'équipage, au nom de la patrie, au nom de leur serment, de les amener; je faisois même virer le canot pour retourner à bord de ce vaisseau, et rendre mes invitations plus pressantes, lorsque je vis amener les huniers. Ce retour à l'ordre a ranimé mon ardeur. Arrivé à bord du *Suffren*, le capitaine Obet m'a annoncé que son équipage égaré avoit le premier hissé les huniers, et annonçoit à grands cris son désir de partir pour Brest. Ici, citoyen ministre, j'ai trouvé les mêmes craintes pour le port et l'armée; j'ai vainement, de concert avec les contre-amiraux dont

j'étois accompagné, cherché à les dissiper; elles étoient alimentées par la fausse nouvelle que l'armée anglaise étoit signalée à Lorient et sur la côte, où paroissoit, dans ce moment, le signal de l'une de nos frégates; enfin, cependant, l'effervescence, calmée en partie par l'exemple des autres vaisseaux, se dissipa, et les huniers furent amenés; mais nous ne pûmes parvenir à éloigner les craintes: elles avoient fait une impression profonde.

Le *Superbe* et l'*Achille*, qui avoient des premiers imité l'exemple du *Suffren*, avoient cessé de bonne heure de l'imiter; car les huniers, qu'ils avoient hissés et amenés à plusieurs reprises, avoient été définitivement amenés pendant le temps que j'avois passé à bord du *Northumberland*. Revenu à bord du *Terrible*, j'ai trouvé les esprits agités et inquiets; mais les soins infatigables du capitaine Bonnefous, secondé des officiers, prévirent un mouvement. Je ne saurois vous dépeindre, citoyen ministre, ce que j'ai éprouvé à bord des différens vaisseaux; mon cœur étoit déchiré lorsque je voyois mes exhortations infructueuses, et que je réfléchissois aux suites funestes que cette effervescence de quelques équipages pouvoit occasionner; effervescence cependant, j'aime à le croire, causée par l'amour de la patrie. Je ne puis me dissimuler qu'ils sont excités par plusieurs faux bruits répandus dans les vaisseaux.

On m'a rapporté qu'une femme, à terre, avoit dit à un matelot: Coupez vos cables, et vous ne manquerez de rien, vous aurez de l'or à volonté. J'ai ordonné des perquisitions pour connoître cette femme scélérate que l'on n'a pu encore reconnoître.

Dans l'après-midi, tous les vaisseaux étant prévenus de l'assemblée que j'avois convoquée à bord du *Terrible*, j'ai appelé les généraux, capitaines et officiers: ils étoient accompagnés d'un député de chacun des équipages.

Je leur ai rappelé les motifs de la relâche de l'armée, donné connoissance des ordres qui la retenoient hors de Brest; je les ai invités à l'obéissance à la volonté nationale; je les ai pressés de faire encore le sacrifice de quelque temps que tout m'annonçoit ne devoir pas être long; enfin je leur ai dit que j'étois prêt à les entendre. La majorité des députés a fortement prononcé le vœu de rentrer au plutôt à Brest, sans attendre d'ordres ultérieurs, un jour de retard, disoient-ils, pouvant leur en interdire l'entrée; ils motivoient encore leur vœu sur le désir de défendre Brest, qu'on leur a, disent-ils, annoncé sans défense; d'autres vouloient députer vers vous et la Convention nationale, pour vous faire connoître leurs craintes et leur désir de sauver les vaisseaux de la République, et attendre votre réponse avant de rentrer à Brest; d'autres députés enfin, en petit nombre, je le dis avec douleur, promettoient obéissance entière; leur attitude, leur expression, tout annonçoit la vérité de leur promesse.

Enfin, après six heures de séance, les députés demandèrent à revenir ce matin, investis d'une nouvelle confiance; je le leur accordai; et comme plusieurs vaisseaux avoient manifesté des sentimens absolument contraires, je les invitai à la fraternité, et nous jurâmes de rester unis. Qu'il me seroit doux, citoyen ministre, de ramener cette union ! Je le dis avec douleur: la défiance, peut-être nécessaire, est notre plus grand mal;

les malveillans, en faisant toutes les menaces, ne négligent rien de ce qui peut leur faire atteindre leur but. Dans la soirée, et dans la nuit sans doute, des canots ont parcouru la rade, et ont répandu de nouvelles semences de trouble; car, ce matin, quelques mouvemens se sont encore manifestés à bord de plusieurs vaisseaux; mais ils n'avoient pas le caractère violent de ceux d'hier.

A neuf heures, les officiers et les députés des équipages se sont réunis de nouveau; j'ai vu avec plaisir que ces derniers étoient un peu plus calmes; appelés successivement, ils ont presque tous manifesté le désir de rentrer à Brest, pour sauver l'armée qu'ils croient fortement exposée à la mer, comme au mouillage, où ils sont peu rassurés sur le patriotisme des habitans de ces côtes; cependant, le plus grand nombre, fidèle à la voix de la Convention, a résolu d'attendre vos ordres ou les siens pour rentrer à Brest, mais a décidé qu'il vous seroit expédié un de leurs députés pour vous le demander promptement; trois m'ont sommé de rentrer sur-le-champ, et plusieurs autres m'ont fortement invité à rentrer sans attendre de nouveaux ordres.

Les députés ont énoncé leur vœu, auquel le petit nombre s'est réuni. J'ai vu avec plaisir, citoyen ministre, cette majorité se prononcer en faveur de l'ordre: ce n'est pas encore un ouvrage achevé; mais j'ose espérer que le calme renâtra; déjà des rétractations ont eu lieu cet après-midi, lorsque l'assemblée s'est réunie de nouveau pour entendre la lecture de l'adresse à la Convention nationale. Mais il ne faut pas se le dissimuler, ce calme apparent disparaîtra. Si le vent devient favorable, j'en profiterai aussitôt pour mettre sous voile; et suivant le temps et la disposition des esprits, je ferai route pour Brest, la prudence ne permettant pas de tenir la mer avec des mâtures avariées, et la plupart des vaisseaux n'ayant que peu d'eau et de bois, les maladies continuant leurs progrès, les remplacements étant nuls par le débarquement continu des malades. J'ai l'honneur de vous prévenir que le citoyen Verneuil, soldat au premier régiment d'infanterie de la marine, a été nommé député pour vous porter, ainsi qu'à la Convention nationale, l'adresse des équipages. Il partira demain matin, ainsi que le citoyen Conor, chef de timonerie de la Côte-d'Or, député vers les représentans du peuple à Brest ou à Lorient, auxquels j'ai écrit, pour les informer des événemens qui ont eu lieu dans l'armée, et pour les inviter à venir à bord des vaisseaux, y ramener la confiance et le zèle. Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, un double de l'adresse à la Convention nationale, dont le député des équipages des bâtimens de l'armée est porteur.

MORARD-DE-GALLES.

[(Première division) A bord du *Terrible*, Quiberon, 18 sept. 1793]

« A peine mes dépêches du 15, qui vous sont portées par un courier extraordinaire, étoient-elles parties du bord, le 16, à six heures du matin, que j'eus la douleur de voir l'*Indomptable*, dont l'équipage avoit été jusqu'à ce moment l'exemple du bon ordre et de l'obéissance, donner le scandale de hisser son petit hunier. Ce mouvement en occasionna un à bord du *Terrible*, que la fermeté du capitaine Bonnefous, unie à la

douceur, parvint, après beaucoup de peine, à calmer. Le petit hunier à l'*Indomptable* fut amené, aussi-tôt que le capitaine Bruis, qui le commande, fut instruit de cet acte d'insubordination.

J'ai l'honneur de vous informer, citoyen ministre, que d'après le vœu trop fortement prononcé de la part des équipages de mettre à la voile pour rentrer à Brest, quoique les vents soient toujours contraires pour sortir de cette baie, je n'ai pas cru devoir obtempérer à la demande que le citoyen Lafargue, commandant la *Bellone*, m'a faite de lui envoyer 60 marins pour aider à démâter cette frégate, pour ne pas donner de prétexte aux malveillans et aux agitateurs, qui saisiroient cette occasion pour causer un nouveau soulèvement. Car si j'envoyois les marins, ils ne manqueroient pas de dire, comme ils l'ont déjà répandu, que je retenois l'armée ici jusqu'à ce que l'ennemi vienne en force pour la détruire; quoiqu'il soit bien évident que depuis que le déchargement des bâtimens de transport est achevé, les vents qui ont régné n'ont pas permis qu'une armée eût pu sortir de cette baie.

Le citoyen Lafargue m'a aussi fait entendre qu'il auroit besoin d'une frégate pour remorquer la *Bellone* à Lorient; comme je n'apercevois pas le même inconvénient à accorder cette demande, je lui ai répondu que j'en destinerois une aussitôt qu'il m'en feroit la demande.

Je me propose d'assembler aujourd'hui un conseil martial pour juger un novice du vaisseau la *Bretagne*, jugé coupable par le jury, et à l'égard duquel le conseil de justice a déclaré son incompetence; j'aurai l'honneur de vous adresser le jugement du conseil martial.

Deux hommes de l'équipage du vaisseau le *Suffren*, prévenus d'avoir tenu des propos séditieux, et d'avoir dit qu'il falloit couper les cables, ont été mis au jury; ils ont été déchargés d'accusation; ce qui arrive, et ce qui arrivera presque toujours, tant que les membres du jury seront choisis dans l'équipage dont sont les prévenus, et ce qui met obstacle à la sévérité que vous me prescrivez par votre dépêche du 7 de ce mois.

La journée d'hier a été tranquille; ce que j'attribue au mauvais temps qu'il a fait; car je ne puis me persuader que les agitateurs aient caché leurs manœuvres perfides. Soyez assuré, citoyen ministre, que je ne négligerai aucun moyen pour les découvrir; je crois connoître les vaisseaux d'où les calomnies font parties, et quelques-uns des individus qui les ont fait circuler; mais n'ayant pas des preuves écrites et signées, je ne puis les dénoncer ».

MORARD-DE-GALLES.

[A bord du *Terrible*, 18 sept. 1793]

« Je reçois chaque jour des réclamations des officiers et autres citoyens servant dans l'armée, qui, ayant reçu leurs appointemens et traitemens en anciens assignats, éprouvent infiniment de difficultés à les faire accepter; plusieurs même n'ont pu en faire recevoir en paiement de denrées; cependant, citoyen ministre, il seroit bien cruel que, dans l'impossibilité où leur service les met de faire un échange nécessaire, ils fussent exposés à une perte que la plupart pourroient difficilement supporter.

J'appelle votre sollicitude sur les réclamations qui, ainsi qu'à moi, vous paroîtront sans doute

mériter celle de la Convention nationale, à qui je vous prie de vouloir bien les faire connoître ».

MORARD-DE-GALLES.

[(1<sup>re</sup> division). A bord du *Terrible*, Quiberon, 19 sept. 1793]

« Citoyen ministre, j'ai l'honneur de vous prévenir que les vents étant favorables pour sortir de cette baie, je compte appareiller demain matin, quoique, par une lettre du 9 au soir, je vous aie mandé que j'attendois ici les ordres que je vous ai demandés par un courrier extraordinaire.

Les insurrections qui ont eu lieu dans plusieurs vaisseaux, le 13, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte par un courrier extraordinaire, le 18, ainsi que le désir trop fortement prononcé par les équipages de tous les vaisseaux de rentrer à Brest, m'imposent la cruelle nécessité d'y ramener l'armée. Les marins ont poussé l'oubli de leur devoir à un tel point, que si je persiste à tenir la mer, en supposant que l'équipage du *Terrible* ne me forçât pas à rentrer, la plupart des vaisseaux m'abandonneroit, l'obéissance n'étant actuellement qu'un mot dans la bouche des marins.

Quoique très-incertain que la division que j'ai, conformément à votre dépêche du 4 de ce mois, destinée à intercepter le convoi des Hollandais, destiné pour l'Espagne et le Portugal, veuille suivre sa destination, je donne toujours les ordres en conséquence; et pour prévenir la commotion qui pourroit avoir lieu parmi les équipages des vaisseaux qui composent cette division, au moment où elle devra se séparer de l'armée; après m'être conseillé avec le contre-amiral Landais et les capitaines de ces vaisseaux, nous avons estimé qu'il seroit prudent, au moment où tous les vaisseaux seroient sous voile, de donner connoissance aux équipages qu'ils sont destinés à faire une croisière où ils doivent faire beaucoup de prises, dans l'espoir que l'appât du gain les déterminera à suivre leur destination; si ce moyen ne réussit pas, citoyen ministre, je n'en connois pas d'autre avec ces hommes égarés au point d'oublier le plus sacré de leurs devoirs, qui est l'obéissance, et le serment qu'ils ont tant de fois réitéré.

Cette division sera composée des vaisseaux la *Côte-d'Or*, l'*Impétueux*, le *Jean-Bart*, l'*Achille*, le *Northumberland* et le *Tigre*; et des frégates la *Galathée*, la *Sémillante* et l'*Engageante*.

Je laisse ici la *Proserpine* pour remorquer la *Bellone* à Lorient où le capitaine Blavet recevra les ordres du commandant d'armes de ce port; je garde avec l'armée l'*Insurgente*, la *Car-magnole* qui, outre qu'elle a ses hunes avariées et n'en a plus de petites de rechange, se trouve dépourvue de bois au point que j'ai été obligé de lui en faire donner cinq cordes du vaisseau la *Bretagne*; la *Nymphe* marche trop mal pour croiser avec cette division, et n'est tout au plus bonne qu'à convoyer; si elle joint l'escadre je l'amènerai à Brest, et dans le cas où je ne la joindrais pas, je mande au contre-amiral Secqville de lui donner l'ordre de s'y rendre, ainsi qu'à l'avis l'*Epervier* que j'ai envoyé prendre sous son escorte un petit convoi à Saint-Nazaire.

La question que je vous faisais, citoyen ministre, ainsi que le général Landais, par nos dépêches du 9 au soir, me paroissoit assez importante pour me faire espérer que j'aurois reçu promptement des ordres à cet égard. Je ne sais à quoi attribuer votre silence sur une chose aussi essentielle que celle dont il s'agissoit dans nos lettres ».

MORARD-DE-GALLES.

[A bord du « *Terrible* », sous voile, 22 sept. 1793]

« Citoyen ministre,

J'ai eu l'honneur de vous rendre compte, le 19 au soir, que je me proposois de faire appareiller l'armée le lendemain matin; je fis avant le jour le signal de désafourcher, pour éviter une nouvelle insurrection qui eût certainement eu lieu si j'avois attendu le jour, tant l'esprit de la plupart des équipages est exalté, et leur persistance pour entrer à Brest étant toujours la même. L'armée appareilla : à 10 heures, l'avis l'*Epervier* venant de Mindin, joignit le capitaine Martin, commandant l'*Hermione*, lui ayant dit qu'il se chargeoit d'escorter la flotte pour Brest.

A cinq heures après midi, la *Nymphe* rallia l'armée, ayant à son bord le citoyen Tréhouart, l'un des représentans du peuple près les ports de Brest et de Lorient, auxquels j'avois rendu compte des insurrections qui ont eu lieu dans plusieurs vaisseaux le 14 de ce mois, en les invitant à se transporter dans l'armée. Le citoyen Tréhouart n'a pas perdu un instant pour s'y rendre.

Je ne vous cacheraï point, citoyen ministre, avec quelle satisfaction j'ai vu l'arrivée de ce digne représentant du peuple français, bien assuré que sa présence pourroit seule rétablir l'ordre et la discipline dans l'armée. Il me donna ordre de la conduire au mouillage de Belle-Isle, où elle a mouillé en totalité dans la matinée du 21. Je me rendis aussitôt auprès de lui à bord de la *Nymphe*, d'où je l'accompagnai à bord du *Terrible*, où il fut salué à son arrivée de 21 coups de canon. Dans le trajet il fut salué par quelques vaisseaux, par les cris de Vive la République, tandis que d'autres crioient à Brest, à Brest. Il convoqua les généraux et capitaines auxquels, d'après ses ordres, je communiquai votre dépêche du 16 de ce mois, qui m'étoit parvenue le 20 au soir, par laquelle vous m'ordonnez d'établir la croisière de la totalité de l'armée, de 15 à 20 lieues au large des Saints.

Après avoir reçu la déclaration qu'il avoit exigée de chacun des capitaines, tant sur l'état de leur vaisseau que sur la quantité de bois et d'eau, et sur ce qu'on pouvoit attendre des dispositions des équipages, et après avoir interpellé chacun d'eux de répondre aux différentes questions qu'il leur a faites, il a été reconnu unanimement qu'il étoit impossible d'exécuter vos ordres dans le moment, par les raisons qui sont déduites dans la copie du procès-verbal de la séance de ce conseil, que je joins ici.

Jugez, citoyen ministre, du fond que l'on peut faire sur le serment des équipages qui, au moment où ils venoient de réitérer celui de fidélité à la république une et indivisible, oublient la promesse qu'ils avoient faite par leurs députés, d'attendre vos ordres sous voile avant de rentrer à Brest; au moment même où le conseil étoit assemblé, l'équipage de la *Côte-d'Or* osa se permettre de placer des sentinelles à la sainte-barbe, à la fosse-aux-lions, s'opposa à ce qu'il partît aucun canot de ce vaisseau qu'il n'eût pris une détermination. Un officier de ce vaisseau,

à qui il a été enfin permis d'en sortir, est venu rendre compte au général Landais de ce qui venoit de se passer, et que cet équipage rebelle avoit déterminé d'appareiller à 4 heures du matin : aujourd'hui, avant le jour, avant que j'eusse fait le signal de se préparer à mettre à la voile, ce vaisseau avoit ses huniers hissés.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'il existe dans les vaisseaux des traîtres soudoyés par nos ennemis; nous avons quelques indices au moyen desquels nous parviendrons à les reconnoître.

En conséquence de la réquisition du citoyen représentant, j'ai fait appareiller l'armée de la République pour rentrer à Brest le plutôt possible ».

MORARD-DE-GALLES.

*P.S.* Le citoyen représentant venant de me dire qu'il vous adressoit une copie du procès-verbal de la séance du conseil, tenue hier à bord du *Terrible*, je ne vous l'envoie pas, parce que je comptois sur une des copies qu'il a fait faire.

[*Les marins composant la flotte de l'Océan, à la Conv., 15 sept. 1793*]

« Citoyens représentans,

Les républicains composant les équipages de l'escadre aux ordres du vice-amiral des Galles présentement mouillée à Quiberon, justement indignés de la perfidie des vils esclaves toulonnais, ont arrêté à la grande majorité, dans un conseil tenu à bord du général, de vous témoigner leurs craintes sur un semblable événement pour le port de Brest, le seul où nous puissions nous réfugier pour sauver à la république le reste de ses vaisseaux.

Ils ont arrêté de plus de vous faire connoître l'état de dénuement de la majeure partie desdits vaisseaux; plusieurs, avariés dans leurs mâtures, sont incapables de soutenir une suite de gros temps, qu'on est susceptible d'essuyer dans l'équinoxe très-prochain; presque tous sont infiniment affoiblis par les débarquemens successifs d'une grande quantité de malades; le scorbut fait de jour en jour des progrès plus considérables. La plupart des marins manquent absolument de hardes. Ils vous invitent aussi à vous rappeler que nous pouvons être assaillis d'un moment à l'autre par des forces très-supérieures. En conséquence, ils pensent qu'il importe beaucoup pour la république, que vous envoyiez promptement l'ordre au commandant de cette force navale de la conduire à Brest aussitôt que le temps le lui permettra. Fortement déterminés cependant de tenir la mer et de ne rentrer qu'à la réception de l'ordre qu'en apportera indubitablement notre député, si toutefois le mauvais temps ou d'autres circonstances que nous ne pouvons prévoir ne viennent nous y contraindre avant cette époque.

Nous protestons que le seul intérêt public nous a portés à faire cette démarche; que ce n'est ni la crainte de l'ennemi, avec lequel nous avons toujours manifesté le plus grand désir de nous mesurer, ni l'envie, comme quelques malveillans pourroient l'interpréter, de revoir une terre que nous n'avons pas pour ainsi dire perdu de vue.

L'amour de la patrie, le bien général, sont les seuls motifs qui nous ont guidés.

Nos cœurs, véritablement républicains, ne connoissent d'autre gloire que celle de mourir pour la défense de la république une et indivisible ».

Camus (du « Trajan »), Roussel (de « l'Audacieux »), Vollet (sergent), Dubalen (de « l'Aquilon »), Verneuil (du « Juste »), Favreaux (de « l'Auguste »), Martin (de la « Convention »), Jean Quilbœuf (du « Superbe »), Jean Blondelle (du « Terrible »), Prevost (grenadier, du « Northumberland »), Antoine Chabriaque Conor (de la « Côte-d'Or »), Etienne Coupel Dufresne (du « Neptune »), Gilles Nicolas Durand (du « Téméraire »), Jourdan (du « Tigre »), Julien Hervierre (de l'« Engageante »), Sauvie (du « Jean-Bart »), Antoine Chabriaque (du « Suffren »), Pierre Bernard (de la « Révolution »), Mouzières (de la frégate la « Galathée »), Remardet, Enas, J. Dufourcq (de la « Bretagne »), et Pierre-Thomas Pouchin.

Les généraux, capitaines et officiers présens à la lecture de l'adresse des députés des équipages, s'empresent de pronocer avec eux le serment de soutenir de tout leur pouvoir l'unité et l'indivisibilité de la république, et de mourir à leur poste pour sa gloire et sa prospérité.

LELARGE (*contre-amiral*).

Je soussigné ce paragraphe : Pierre Landais (*contre-amiral*). Je soussigné ce paragraphe : Morard-de-Galles, Joyeuse, Terrasson, Allemand, Charles Flotte, Tiphaigne, Coetnempren-les-Dourmant, Bouvet, Henry, Obet, Levigne, J. F. Dorré, Thévenard fils, d'Augierre, Richery, Duplessis-Grenedan, Tranquelleon, Y. Bertrand Kervanguen, Thomas Vanstabel, Kimel (*aide-major de la marine*), Lebourg fils, Lapallysse, F. Bazin, Bescond (*lieut.*), Kanon, Bois-Sauveur, Langlois, Mongrai, Menage, Henry, Tiphaigne, Labretêche, Y. Coquil, Bon Lamest, Yames, Alero, J. Fleury, Lecaen, Letorsec, Debec, Vignot, Henri Morel, Allusse, Ferantin, Gisquet, Serbatut, Juineur, Gaudin, Prisset, Gillet, Nosten, D. Corroller, L. Pigeon, Raffé (*chef d'administration de l'armée*), Bonnefous.

[*Relation des chefs du vaisseau la « Côte-d'Or », depuis son départ de Brest*]

Nous partîmes de Brest le 4 du mois de septembre, et nous mouillâmes dans la baie de Quiberon, lieu dans lequel étoit l'escadre le 7 dudit mois. Jusque-là nous ne desirions rien autre chose que de nous mesurer avec l'ennemi; mais quelle fut notre surprise quand nous reçûmes la nouvelle de la trahison de Toulon ! Tout l'équipage alors fut on ne peut plus affecté, et la consternation fut à son comble. Des mouvemens convulsifs et d'indignation se faisoient sentir de toutes parts; il n'en étoit pas de même du lieutenant et du commis aux revues, qui témoignèrent une joie des plus parfaites à l'arrivée de cette nouvelle. Cependant, après avoir réfléchi, nous nous dîmes tous les uns aux autres que cette nouvelle pouvoit être fausse; mais elle ne s'est que trop malheureusement confirmée; et d'après la confirmation, les craintes, les méfiances et les soupçons se sont manifestés de toutes parts. Les matelots, le surlendemain, se sont assemblés sur le pont à dix heures du matin. Après avoir vu sept à huit vaisseaux de l'escadre hisser leurs huniers, ils se sont mis à hisser les

nôtres. On en a instruit de suite le général, qui voyant leur démarche, sans employer les voies de douceur ou de conciliation, se mit à crier de suite : le détachement, aux armes ! Par cet acte véhément, il pouvoit occasionner les plus grands maux, et risquoit un massacre parmi l'équipage, pour satisfaire sa brutale colère. La troupe, qui étoit endormie, à ce cri se réveille tout en sursaut, et accourt à la voix de son chef. Le détachement étant sous les armes, on tire cinquante hommes, et on leur fait charger; alors on fit déposer les armes dans la chambre du conseil, et on y mit un factionnaire : dans cet intervalle trois matelots furent mis aux fers, pour avoir levé la voix plus haut que les autres. L'équipage a rentré de suite dans l'ordre. La conduite du détachement fut blâmée de toute l'escadre. On nous avoit substitué au nom de la *Côte-d'Or* celui de la *Ferme* (vaisseau qui s'est émigré). Un second maître canonnier de notre bord fut voir un de nos camarades à bord de l'*Auguste*. Quand on sut que c'étoit un canot de la *Côte-d'Or*, on ne voulut point le laisser accoster, et on le menaça même de le f... par le sabord s'il y montoit. Instruit de la chose, le lendemain nous y allâmes en députation, pour dépersuader nos camarades des mauvais soupçons qu'ils avoient sur notre compte. Cela fait, nous revînmes à bord. Le même jour on fit assembler tout l'équipage sur le gaillard d'arrière, et on leur dit qu'ils aient à nommer entr'eux un député pour se rendre au conseil qui se tiendra à bord du commandant-général de l'escadre. Ce même conseil s'est tenu trois jours avant de délibérer (et dans cet intervalle, aucune embarcation ne pouvoit accoster le bord, excepté celles dans lesquelles il y avoit des officiers). Le troisième jour il a été délibéré qu'il partiroit trois députés, dont l'un iroit à Paris, et les deux autres à Lorient pour y trouver les commissaires de la Convention, et s'ils ne s'y trouvoient pas, d'aller à Brest, lieu dans lequel ils se seroient vraisemblablement trouvés. Le citoyen Conor, député de la *Côte-d'Or*, fut un de ceux nommés pour Lorient ou Brest. Ce même député partit sans nous communiquer ses pouvoirs, et nous avons resté sept jours sans recevoir de ses nouvelles. Dans cet intervalle, un sergent, nommé Anedy, reçut une lettre de Brest, dans laquelle on lui témoignoit beaucoup d'inquiétudes sur notre escadre, et que nous avions des principaux chefs de notre corps destitués de leurs fonctions respectives, et mandés à la barre de la Convention. Jugez d'après cela quelle fut notre façon de penser ! La méfiance envers nos chefs, et les justes soupçons que nous devions avoir, s'accroissent à chaque instant du jour, ayant toujours devant les yeux la trahison des généraux commandant l'escadre de Toulon, et celle des traîtres Toulonnais, que tous républicains fidèles à leur serment doivent avoir en horreur.

Nous avons alors manifesté notre opinion pour rentrer à Brest avant même la rentrée de nos députés, voyant tous les dangers de tenir la mer avec une escadre dont les principaux chefs étoient de cette caste qui avoit, par ses atroces perfidies, exposé la patrie aux plus éminens dangers : peut-être nous fait-on un crime de nous être communiqué nos opinions, et de nous être assemblés paisiblement; mais n'est-il pas permis à tout citoyen de s'assembler, ainsi qu'il

appert ci-après des droits imprescriptibles de l'homme, de l'acte constitutionnel ?

Article VII. Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits.

La nécessité d'énoncer ses droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

*Départ de la rade de Quiberon.* Nous mîmes à la voile de Quiberon le 20 septembre : le même jour, dans l'après-dîné, vers les quatre heures, une frégate ayant pour signal pavillon carré à son mât de misaine, et un autre à sa corne d'artimon, est entrée dans l'escadre et a gouverné sur le commandant. Quand elle fut à peu-près à portée de s'y faire entendre, elle amena son pavillon du mât de misaine et le hissa à son grand mât. Nous apprîmes par les signaux que c'étoient les députés de la Convention; nous fûmes tous contents de voir parmi nous des représentans du peuple. Nous nous attendions à recevoir de bonnes nouvelles, ou des ordres émanés de la Convention. Le lendemain, 21 dudit mois, nous mouillâmes à Belle-Isle, et toute la journée se passa sans nous communiquer la moindre chose : de nouvelles craintes se sont manifestées; elles étoient l'effet naturel des violentes inquiétudes que nos chefs nous avoient inspirées, et nous appréhendions que cette annonce d'un commissaire de la Convention ne fût une feinte qu'ils essayaient pour pouvoir nous trahir avec plus de succès. Alors, par un mouvement spontané, nous nous sommes trouvés tous rassemblés sur le gaillard d'arrière, et là nous nous communiquâmes nos opinions, et elles se trouvèrent toutes les mêmes pour notre rentrée à Brest. D'ailleurs, si ce mouvement étoit illégal, ne se trouveroit-il pas justifié par notre alarmante position ? Nous avions tout à craindre : notre union devoit nous sauver; notre courage et notre patriotisme, fortement prononcés, pouvoient seuls intimider ceux qui projetoient des trahisons; et, je le demande à tout républicain, si l'armée de Toulon, par un mouvement semblable, eût combattu et déjoué les projets de ses chefs, si alors on ne l'eût pas déclarée sauveur de la patrie ?

Qu'on éloigne donc de nos armées les nobles qui conspirent avec persévérance, qui ne se sont fait connoître que pour notre malheur commun; qu'on les proscrive de la terre de la liberté; qu'ils portent dans d'autres contrées leurs systèmes perfides, leurs prétentions orgueilleuses; alors l'armée combattra avec sécurité, l'ordre se maintiendra sans effort, et la patrie sera sauvée.

J. B. J. BEAUSSARD (*caporal à bord du vaisseau la « Côte-d'Or »*).

[Déclaration du c<sup>n</sup> Lebesgue, 21 vend. II]

Je certifie qu'ayant été requis par les représentans du peuple de me transporter à Brest près d'eux, et après avoir pris connoissance du procès-verbal de la troisième section de la ville de Brest, qui porte que le citoyen Lebesgue, capitaine du commerce de la rivière de Nantes, avoit dit au citoyen Letartoué, enseigne non entretenu, qu'il étoit surpris de voir le citoyen Duplessis-Grénédan employé sur les vaisseaux de la république; que lui, ayant été fait prison-

nier par les rebelles lors de la révolte qui éclata à la Roche-Bernard, avoit reconnu ledit Duplessis-Grénédan, qui lui avoit paru faire les fonctions de commandant en second, et qu'il avoit pour chef le nommé Desy, lieutenant de vaisseau provenant du *Duguay-Trouin*; qu'il croyoit même que le passe-port qui lui avoit été délivré par les chefs des rebelles, avoit été signé par ledit Duplessis, mais il s'aperçut qu'il l'avoit laissé à Nantes. Interrogé moi-même devant les représentans du peuple, je déclare qu'ayant été poursuivi par les rebelles le 20 ou 21 mars, j'avois eu le bonheur de m'échapper; mais que plusieurs personnes, et notamment le nommé Quiberon, matelot de la paroisse d'Ambon, district de Vannes, maintenant embarqué sur le corsaire le *Beysser*, m'avoient assuré que le sieur Duplessis-Grénédan étoit parmi les rebelles. Et je déclare de plus que je n'ai jamais eu de passe-port des chefs de cette armée.

LEBESGUE.

[Déclaration du c<sup>n</sup> Herbert; Brest, 21 vend. II]

Ayant été appelé par les représentans du peuple près les côtes de Brest et Lorient, et après avoir pris connoissance du procès-verbal de la troisième section de cette ville, je déclare que Laroche-Sauveur étant tombée au pouvoir des rebelles le 15 mars, je fus obligé de prendre la fuite; je rentrai dans notre ville le 18 du même mois; j'y ai vu, le 19 pendant tout le jour, le nommé Duplessis-Grénédan; que le 20 et jours suivans, ledit Duplessis s'absenta, et qu'à son retour, vers le 24, il dit hautement dans la chapelle où se réunissoit le comité dit de surveillance; j'ai été à ma campagne, et ces rebelles m'ont forcé de marcher jusqu'au bourg de Theix, distant de deux lieues de Vannes. Je certifie en outre qu'il n'a pu obtenir du conseil général de la commune dont je suis membre, un certificat de civisme qui avoit été demandé pour lui par son père.

Jean HERBERT.

Je déclare en outre que le cachet de la municipalité fut pris par les rebelles, dans la journée du 15 mars dernier, sur le bureau, et qu'il ne s'est trouvé que depuis un mois. Les jour et an que dessus.

Signé, Jean HERBERT.

[P.-V. du conseil tenu à bord du « Terrible », 21 sept. 1793]

Les généraux et capitaines de l'armée, réunis en conseil pour délibérer en présence du citoyen Tréhouart, représentant du peuple, sur la situation des différens vaisseaux et la fermentation qui s'est manifestée depuis quelques jours dans l'armée, et sur les suites qu'elle fait craindre, ont successivement émis les opinions suivantes, après avoir pris connoissance de la dépêche du ministre de la marine, en date du 16 septembre 1793.

Le capitaine Vanstabel, commandant le *Tigre*, déclare que son vaisseau peut tenir la mer un mois et demi; il se flatte que son équipage le secondera en obéissant aux ordres qu'il pourroit lui donner.

Le capitaine Thomas, commandant le *Northumburghland*, déclare que son vaisseau peut tenir

la mer un mois; il se flatte que son équipage le secondera en obéissant aux ordres qu'il pourroit lui donner; il lui manque quarante hommes pour le complet de l'équipage.

THOMAS.

Le capitaine Dorré, commandant le vaisseau le *Téméraire*, déclare n'avoir point à se plaindre de son équipage; mais il ne peut répondre de son obéissance, si l'on exigeoit que son vaisseau tienne encore la mer: il déclare en outre qu'il a aux hôpitaux 118 hommes, et qu'il craint d'avoir bientôt un plus grand nombre de malades, n'ayant pas cessé d'en avoir beaucoup. Il a pour un mois de vivres et dix-huit jours d'eau.

Y. F. DORRÉ.

Le capitaine Langlois, commandant le *Tourville*, déclare que, jusqu'au 14 septembre, jour auquel plusieurs vaisseaux ont hissé leurs huniers, il n'avoit point à se plaindre de son équipage; mais qu'à cette époque et depuis, il a formellement énoncé le désir, la nécessité même de la rentrée de l'armée à Brest: il a débarqué 75 malades ou gens manquant au complet; il a pour un mois de vivres, et douze jours d'eau et de bois. Le capitaine Langlois a ajouté que son équipage a manifesté du mécontentement de venir au mouillage, et a dit encore que son vaisseau peu lesté portoit mal la voile.

LANGLOIS.

Le capitaine Keranguen, commandant l'*Achille*, déclare avoir pour vingt-cinq jours de vivres; que son équipage s'est bien montré jusqu'au 14 septembre; mais que depuis ce temps il manifeste le désir le plus ardent, avec un caractère d'effervescence, de rentrer à Brest. Le 14 septembre, à l'imitation de plusieurs autres vaisseaux, il hissa les huniers. Aujourd'hui, en venant au mouillage, il a crié fortement, à plusieurs reprises, à Brest. S'il avoit plus de moyens de répression, il espéroit ramener l'ordre à bord de son vaisseau.

Y. BERTRAND KERANGUEN.

Le capitaine Tiphaigne, commandant le *Nephtune*, a déclaré avoir pour un mois de vivres, et de l'eau pour jusqu'au 5 octobre; son équipage paroît être dans de bonnes dispositions, à l'exception de quelques têtes incendiaires; qu'il lui manque 44 hommes au complet, et qu'il a dans ce moment cinquante-deux malades au poste, et cent scorbutiques dont il ne peut tirer qu'un foible service; il a ajouté que presque tout son équipage avoit besoin de hardes.

TIPHAIGNE.

Le capitaine Henry, commandant l'*Aquilon*, a déclaré qu'il a maintenu jusqu'à ce jour son équipage dans l'obéissance aux lois, mais qu'il est affaibli par l'absence de soixante-quatorze hommes malades, ou déserteurs au départ, parmi lesquels se trouvèrent 16 aides-canonniers, qu'il a 39 hommes au poste, dangereusement malades, et en outre 32 scorbutiques à peine capables d'un foible service. Le capitaine Henry a ajouté que son vaisseau, ainsi qu'il l'a déjà déclaré, a sa lisse d'ourdie fortement lézardée, et plusieurs barreaux gercés et éclatés; il a pour un mois de vivres. Le capitaine Henry a déclaré

avoir en dépôt environ 200 barriques de vin qu'il ne peut délivrer qu'autant qu'on les lui remplaceroit par un poids équivalent.

HENRY.

Le capitaine Lévêque, commandant l'*Impétueux*, qui a rallié depuis le 10 septembre, a pour trois mois d'eau et de vivres; son équipage a été soumis jusqu'à ce jour, et il espère que le même esprit continuera de l'animer; il observe qu'il lui manque au complet cinquante hommes, et qu'il a quarante malades atteints de fièvre et de flux de sang. Le capitaine Lévêque observe encore que son eau étant faite dans le courant de mai dernier, il a lieu de craindre que les barriques n'aient éprouvé du coulage, particulièrement au premier plein.

L'EVÊQUE.

Le capitaine Bouvet, commandant l'*Audacieux*, déclare qu'au dernier mouillage, sous Belle-Isle, son équipage s'étoit refusé à embarquer de l'eau, et avoit fortement crié à Brest! à Brest! que rappelé à l'ordre, il n'a point partagé en totalité, le mouvement insurrecteur qui a eu lieu le 14; mais qu'il craint qu'il n'imité à l'avenir un semblable mouvement, s'il le voyoit faire. Il lui manque 57 hommes, et a beaucoup de scorbutiques; il a pour un mois de vivres et douze jours d'eau et de bois; son vaisseau, très-léger, est peu en état de soutenir un coup de vent.

BOUVET.

Le capitaine Coëtnepren, commandant le *Jean-Bart*, déclare avoir pour deux mois de vivres, deux mois d'eau, son équipage est en santé, paroît bien disposé, et il ne lui manque que trente-six hommes.

COETNEPREN.

Le capitaine Obet, commandant le *Suffren*, a déclaré avoir pour un mois de vivres et d'eau; qu'il lui manquoit trente hommes; qu'il avoit 12 hommes dangereusement malades, et 30 scorbutiques; il a ajouté que son équipage étoit dans la plus grande effervescence, surtout depuis le mouillage de Quiberon, et a, le premier, hissé les huniers le 14 septembre. Ce vaisseau tient la mer depuis le 8 avril, et son détachement est dénué de hardes, et demande, ainsi que l'équipage, à aller à Brest.

OBT.

Le capitaine Bonnefous, commandant le *Terrible*, a déclaré avoir pour un mois de vivres, de l'eau jusqu'au premier octobre; que l'équipage avoit été paisible jusqu'au 14 septembre, mais qu'il a partagé l'effervescence qui s'est manifestée dans différens vaisseaux de l'armée, et a annoncé le plus ardent désir de rentrer à Brest; aujourd'hui, en venant au mouillage, ce désir s'est manifesté de nouveau. Le capitaine a rendu hommage au zèle du détachement du *Calvados*, qui s'est empressé le 14 de jurer obéissance et fidélité aux lois et aux ordres du général: il ajoute qu'il manque 45 hommes au complet.

BONNEFOUS.

Le capitaine Bruix, commandant l'*Indomptable*, a déclaré avoir un mois de vivres, vingt-

cinq jours d'eau, et dix-huit jours de bois. Antérieurement à l'effervescence qui s'est manifestée dans l'armée, il avoit été très-satisfait de son équipage, et étoit assuré de toute sa confiance, il espère même l'avoir aujourd'hui, quoi qu'il soit certain que des malveillans ont voulu la lui faire perdre; il déclare formellement aux représentans du peuple, que le treize après midi, des officiers du *Tourville* sont venus à bord de son vaisseau présenter aux officiers une pétition tendante à forcer la rentrée de l'armée à Brest; que ceux-ci ont refusé de la signer, en déclarant que leur devoir étoit l'obéissance. (Déclaration relative à Clément, enseigne du vaisseau le *Tourville*).

Le capitaine Bruix a ajouté que pendant le séjour des officiers du *Tourville* à bord de l'*Indomptable*, une députation de la *Bretagne* lisoit à l'équipage assemblée, un projet d'adresse à la Convention nationale, pour lui exprimer l'indignation des marins en apprenant l'horrible trahison des Toulonnais, et leur vœu de mourir fidèles à la République. Au milieu des applaudissemens, un homme du *Tourville*, qu'on lui a dit s'appeler Morel, s'est écrié: il ne faut pas parler de cela, allons à Brest! à Brest! c'est là qu'il faut aller, je connois plus de quarante aristocrates dans l'armée qui veulent la livrer. (Déclaration relative à Jean Morel, matelot du vaisseau le *Tourville*).

Ces cris ne produisirent aucun effet, l'équipage y répondit par de huées de mépris. Je déclare encore que parmi les officiers du *Tourville* étoit le citoyen Clément et le citoyen Prisset, officiers, le premier du *Tourville*, et le second de la *Convention*, et qu'il a consigné dans son journal tous les faits relatifs à cet événement. (Déclaration relative à Clément). Le capitaine Bruix, continuant sa déclaration, ajoute que le 14, son équipage fut tranquille, désapprouva l'acte d'insurrection qui avoit eu lieu à bord de plusieurs vaisseaux; que le 15 au soir, un canot du *Tourville* passant auprès de l'*Indomptable*, cria à plusieurs reprises à l'équipage de ce vaisseau: vous êtes des... f..., vous n'avez pas hissé les huniers parce que votre capitaine vous a donné une double ration, ce que le capitaine Bruix dément formellement ici, ne voulant les engager à faire leur devoir que par son exemple et par son désir de bien servir la patrie. Enfin le 16 au matin, lui étant malade et couché, le petit hunier a été hissé sans ordre et malgré l'opposition des officiers de garde; qu'averti de cet événement, et s'étant rendu sur le pont, tout mouvement avoit cessé, et le plus grand silence avoit régné parmi l'équipage; qu'ayant demandé quel étoit le motif et le but de ce mouvement, personne n'avoit répondu, et qu'après avoir blâmé cette conduite, il leur ordonna d'amener le petit hunier, ce qui fut exécuté. Le capitaine Bruix rend hommage à la conduite des canonniers de la garnison et de la tête de son équipage, qui témoignèrent une douleur profonde de ce qui venoit de se passer. Il a terminé en annonçant qu'il lui manquoit au complet 59 hommes, que beaucoup sont sans hardes, sur-tout le détachement.

E. BRUIX.

Le capitaine Richery, commandant la *Bretagne*, a déclaré avoir pour un mois de vivres, de l'eau et du bois jusqu'au 2 octobre; qu'il manque 109

hommes au complet; qu'il a 45 malades, dont 28 dangereusement, et en outre 50 scorbutiques, incapables d'un service un peu pénible. Le capitaine Richery ajoute que l'équipage paroît dans de bonnes dispositions; que le 14 il n'a cédé que quelques instans aux mouvemens qui avoient été imprimés à plusieurs vaisseaux; il se loue des canonniers, des timonniers, du détachement et d'une partie des matelots.

RICHERY.

Le capitaine Labatut, commandant la *Convention*, déclare avoir pour plus d'un mois de vivres, de l'eau et du bois jusqu'au 3 octobre; qu'il n'est pas assuré de l'obéissance de son équipage, qui, le 14, a hissé les huniers, et a paru avoir le plus violent désir de retourner à Brest; il a cependant paru tranquille depuis l'assemblée qui a eu lieu à bord du *Terrible*; il pense que la majorité ne partage point l'effervescence du reste, mais laisse faire. Le capitaine Labatut ajoute qu'il a appris que le 13 le maître d'équipage du vaisseau la *Convention* étant à bord du *Tourville*, a été appelé et introduit dans la chambre d'un officier, qu'on lui a fait lecture d'une pétition tendante à faire rentrer l'escadre à Brest, et qu'il s'étoit constamment refusé à la signer, disant qu'il ne le feroit qu'à son bord, quand il en auroit eu l'exemple de son capitaine et de l'état major de son vaisseau. Le maître d'équipage a dit que parmi les officiers qui se trouvoient dans la chambre où il a été introduit, il a reconnu le citoyen Prisset, officier de la *Convention*.

LABATUT.

Le capitaine Duplessis-Grénédan, commandant la *Côte-d'Or* a déclaré que ce vaisseau avoit pour trois mois et demi de vivres, deux mois et vingt jours d'eau; que l'esprit de l'équipage étoit fortement prononcé pour retourner à Brest; que le 14, les matelots ayant voulu hisser les huniers, en furent empêchés par le détachement et les canonniers qui prirent les armes; mais que depuis cette époque, ces militaires ayant dû être travaillés ont adhéré au vœu du reste de l'équipage, dont la totalité est très-effervescente; qu'en outre les soldats de marine ont rédigé une opinion fondée, disent-ils sur une lettre venue de Brest qui annonce la destitution des chefs.

DUPLESSIS-GRÉNÉDAN.

Le capitaine Tranquelleon, commandant la *Révolution*, a déclaré avoir pour un mois de vivres, outre un dépôt qui lui a été donné pour lest, en vin, salaisons et biscuit, dix-huit jours d'eau et de bois; il a ajouté que jusqu'à la première relâche de Belle-Isle, l'équipage avoit été entièrement obéissant à ses ordres; qu'à cette époque, il se manifesta quelques mouvemens qui n'eurent pas de suite; mais que le 14 septembre, voyant hisser les huniers à bord de plusieurs vaisseaux, il les hissa aussi, malgré ses ordres et les exhortations pressantes. Il a déclaré encore que, voyant le général dans un canot, il a été à sa rencontre, quoique malade, lui rendre compte de l'événement qui avoit lieu à bord de la *Révolution*; mais que le général lui ayant dit de retourner à son poste, il étoit revenu à son bord, où il avoit fait prendre les armes au détachement et avoit annoncé à l'équipage qu'il étoit prêt

à périr plutôt que de les voir appareiller le vaisseau; qu'il avoit ordonné à deux officiers d'amener le petit hunier, ce qu'ils avoient exécuté sans opposition, les esprits s'étant calmés, et que lui, accompagné d'un autre officier, avoit amené le grand hunier. Il a remarqué dans son équipage plusieurs individus fermes à leur devoir; mais qu'il ne peut répondre de la grande majorité, d'après l'événement ci-dessus, et la certitude où il est que des agitateurs travaillent les équipages. Le capitaine Tranquelleon a encore déclaré qu'il lui manquoit environ 60 hommes, et qu'il avoit 40 malades fiévreux et scorbutiques; l'équipage est dénué de hardes.

Le capitaine Tranquelleon ajoute encore que le 14, étant au conseil à bord du *Terrible*, les officiers du *Tourville* ont été à bord de la *Révolution*, lire à l'équipage une pétition tendante à rentrer à Brest sur-le-champ; que les officiers de ce vaisseau, à qui elle a été présentée à signer, s'y sont refusés, en déclarant qu'ils ne connoissoient que leurs devoirs. Ils ignorent le nom de cet officier.

TRANQUELLEON.

Le capitaine Bois-Sauveur, commandant le *Superbe*, a déclaré avoir des vivres, de l'eau et du bois jusqu'au 8 octobre; qu'il lui manque 55 hommes au complet; qu'il a 22 malades à débarquer, et plusieurs scorbutiques; que depuis le 8 avril jusqu'au 14 septembre, il avoit été très-satisfait de son équipage; mais que ce jour il a partagé l'erreur de plusieurs vaisseaux, en hissant le petit hunier à ceux reprises différentes, quoiqu'il l'eût fait amener la première fois. Depuis cette époque, il n'a pas cessé de manifester son désir de retourner à Brest, d'après la réponse de la Convention à l'adresse qui lui a été envoyée par les députés des équipages.

Il déclare, en outre, avoir eu connoissance d'une pétition envoyée à bord du *Superbe*, et communiquée aux officiers de l'état-major, que l'un d'eux lui a présentée, et qu'il l'a vue signée de différentes personnes, dont les noms ne lui sont pas connus. Un de ces officiers lui dit que cette pétition venoit du *Tourville*, tendante à demander à la Convention la rentrée de l'escadre: pour toute réponse il leur dit que cette pétition devoit être présentée au général de Galles, et se retira sans savoir si elle a été signée par quelqu'un de son bord.

BOIS-SAUVEUR.

Le capitaine Joyeuse, commandant le *Trajan*, a déclaré avoir des vivres, de l'eau et du bois pour 25 jours, 70 hommes manquant au complet, et en outre cent scorbutiques; que son vaisseau fait de l'eau et nécessite le jeu de la pompe deux fois par jour, que son grand mât avarié le met hors d'état de soutenir une suite de gros tems, que même il pourroit tomber dans un tangage. Il déclare encore qu'il est infiniment satisfait du zèle et de la bonne conduite de l'équipage, quoiqu'il soit très fatigué, tenant la mer depuis le 6 avril, mais qu'il lui a annoncé que, toujours disposé à suivre ses ordres, il espère que, rentré à Brest, il lui sera permis de se reposer trois mois, les peines inséparables d'une carrière aussi active, lui donnant des droits, à cette faveur.

JOYEUSE.

Le capitaine Terrasson, commandant le *Juste*, a déclaré avoir généralement des vivres jusqu'au

8 octobre, de l'eau et du bois pour 12 jours, 70 hommes manquant au complet, 13 sur les cadres et 20 scorbutiques. Il a déclaré encore que son équipage, tranquille jusqu'au 14 septembre, avoit été assez effervescent depuis cette époque, et avoit fortement manifesté le désir de retourner à Brest; qu'aujourd'hui même, il avoit vu avec peine l'armée venir au mouillage, et avoir marqué beaucoup de mauvaise volonté pour serrer les voiles; que le détachement qui s'étoit d'abord montré fidèle à ses devoirs, suit aujourd'hui le mouvement du reste de l'équipage, ce qui lui prouve que des malveillans sèment le désordre à son bord, comme à bord de plusieurs autres vaisseaux. Il a ajouté que son grand mât étoit arqué, et que sa hune de misaine étoit un peu avariée.

TERRASSON.

Le contre-amiral Kerguelen, commandant l'*Auguste*, a pour environ 25 jours de vivres et d'eau. Il lui manque 70 hommes au complet, il a 50 malades au poste, et autant de scorbutiques; la tête de son mât de misaine et sa hune avariées, le mettent hors d'état de soutenir sans danger un gros temps. Le général Kerguelen a déclaré que son équipage est extrêmement difficile pour les vivres, et extrêmement effervescent, ayant manifesté depuis long-tems le désir de rentrer à Brest; que le 14 septembre il a hissé ses huniers, et n'a voulu les amener que lorsque le vice-amiral a joint ses ordres et ses instances à celles qu'il leur avoit déjà fait entendre. Depuis cette époque, l'esprit de l'équipage n'a pas changé, il manifeste toujours fortement le désir de rentrer à Brest.

Le général Kerguelen déclare en outre que le 14 septembre, pendant qu'il étoit au conseil, un individu du *Tourville*, qu'il croit être un officier, a porté à son bord une sommation à adresser au général, pour faire rentrer l'armée à Brest sur-le-champ, et qu'il en a fait part au capitaine du *Tourville*, et lui en a témoigné sa surprise.

KERGUELEN.

Les capitaines des frégates, l'*Engageante*, la *Galathée*, la *Sémillante* et la *Nymphe*, ont déclaré être prêts à tenir la mer, ainsi que leurs équipages.

Le capitaine de l'*Epervier* a annoncé n'avoir que pour douze jours d'eau et de vivres.

Le capitaine Dordelin a cependant annoncé que la *Nymphe* fatiguoit beaucoup, et faisoit de l'eau.

DORDELIN, Charles FLOTTE, BOULAINÉ,  
LA BRETECHE et EMERY.

Après l'énoncé de ces diverses opinions sur la situation des vaisseaux et des équipages, le citoyen Tréhouart, représentant du peuple près les ports de Brest et de Lorient, a proposé au conseil les questions suivantes;

1°. Est-il possible, avec l'eau que l'on a actuellement dans l'escadre, de se rendre de suite sur la croisière indiquée par le ministre de la marine ?

2°. S'il n'y a pas assez d'eau à bord des vaisseaux pour se rendre sur la croisière indiquée, combien faudroit-il de temps pour s'en procurer ?

3°. Seroit-il nécessaire de mettre les malades à terre avant d'aller au combat ? les équipages, dans ce cas, seroient-ils trop affoiblis ?

4°. L'esprit d'insubordination qui s'est manifesté parmi les équipages de différens vaisseaux, et leur vœu plusieurs fois prononcé avec effervescence de rentrer à Brest, laissent-ils espérer que, rendus à la discipline, ils suivront, en vrais républicains, les ordres du ministre de la marine, pour entreprendre une nouvelle croisière ?

5°. Quelle est la cause qui a pu produire l'insurrection coupable qui a sur-tout éclaté le 14 septembre ?

6°. Les différens besoins de l'armée, la saison, l'esprit d'insubordination des équipages, permettent-ils de faire voile sans délai pour la croisière indiquée ?

7°. Enfin, le salut de l'armée de la République exige-t-il impérieusement qu'elle relâche à Brest avant de reprendre la mer ?

Les généraux et capitaines répondent collectivement et après un mûr examen aux questions du citoyen Tréhouart, de la manière suivante :

A la 1<sup>re</sup>. Non.

A la 2<sup>e</sup>. La quantité d'eau nécessaire à quatorze vaisseaux retiendrait l'armée au mouillage plus de trois semaines, et conséquemment lui rendroit impossible l'expédition que lui prescrit le ministre de la marine; cette impossibilité seroit encore accrue par la consommation des vivres qu'il faudroit remplacer.

A la 3<sup>e</sup>. Il est nécessaire de débarquer les malades qui, un jour de combat, embarrassent extrêmement le poste destiné aux blessés.

Un débarquement de malades, sans remplacement, affoiblirait encore des équipages incomplets.

A la 4<sup>e</sup>. Depuis le 14 septembre, le vœu fortement prononcé des équipages a été de rentrer à Brest; les généraux et capitaines croient impossible de les rendre actuellement à la discipline, et dans l'instant même un officier de la *Côte-d'Or* vient annoncer au général qu'un soulèvement se manifeste à bord de ce vaisseau, et que l'équipage, après avoir formellement annoncé qu'il veut mettre à la voile à la pointe du jour, a placé une sentinelle à la porte de la Sainte-Barbe et à l'entrée de la fosse-aux-lions.

A la 5<sup>e</sup>. L'on ne sauroit déterminer précisément la cause de cette funeste insurrection; mais l'on ne peut douter que des malveillans n'aient semé le trouble, que plusieurs vaisseaux plus effervescens, n'aient contribué à propager les inquiétudes et le désordre qui dans ce moment s'est prodigieusement augmenté et paroît s'accroître encore.

A la 6<sup>e</sup>. Non.

A la 7<sup>e</sup>. Les généraux et capitaines, profondément affligés des maux qui désolent l'armée navale de la République, et voulant la sauver, déclarent qu'ils ne peuvent espérer de parvenir à cet heureux résultat, si elle ne fait route au plutôt pour entrer à Brest.

[A bord du *Terrible*, 21 sept. 1793]

Vanstabel, Thomas, Dorré, Langlois, Bertrand Keranguen, Tiphaigne, Henry, l'Evesque, Bouvet, Coëtnempren, Obet, Bonnefous, Bruix, Richery, Labatut, Duplessis-Grénédan, Bois-Sauveur, Joyeuse, Terrasson, Kerguelen, Lelarge, Landais, Tranquilleon et Morard-de-Galles.

Les généraux et capitaines de l'armée navale de la République française, ayant unanimement reconnu que le salut de l'escadre dépendoit es-

sentiellement de sa prompte rentrée à Brest, et qu'ils ne trouvoient de possibilité d'exécuter pour l'instant les ordres du ministre de la marine, sans compromettre les forces qui leur sont confiées; le vice-amiral Morard-de-Galles, commandant l'escadre, voudra bien prendre toutes les dispositions pour entrer à Brest dans le plus court délai, et rendra compte de cette mesure au comité de salut public et au ministre de la marine.

A bord du *Terrible*, en rade du Palais, 21 sept. 1793. Les repr. près les ports de Brest et de l'Orient.

[Brest, 30 vend. II. Aux repr. Bréard et Jeanbon-Saint-André]

« Citoyens représentans,

Il y a huit jours environ que je déposai entre les mains d'un de vos collègues (le citoyen Tréhouart), les faits que je dépose aujourd'hui dans les vôtres : alors je le fis de vive voix; il m'ordonna de le faire par écrit; je promis et je vais obéir. Son absence a produit mon retard : j'attendois son retour; mais les circonstances me font loi et je dois parler. Citoyens représentans, mon vaisseau va partir, c'est le bruit général, et, je vous le déclare, j'aimerois presque autant subir la peine de mort que de retomber une seconde fois sous le commandement d'un être tel que mon capitaine.

Je suis patriote, je n'ai pas cessé de l'être; je suis républicain, j'en ai des preuves bien convaincantes à vous donner. Avec cela, citoyens représentans, et un rapport exact des griefs que j'ai contre lui, vous concevez aisément ce que j'ai dû souffrir pendant sept mois qu'il y a tout-à-l'heure que je suis sous les ordres d'un tel homme, d'un ennemi déclaré de la République, d'un partisan de l'ancien régime, du tyran des vrais sans-culottes qui ont eu le malheur de tomber sous sa domination; enfin, du protecteur décidé de ceux qui, comme lui, ont servi le ci-devant roi, et le persécuteur de ceux qui ont au contraire servi l'état en servant le commerce.

Je ne chercherai pas, Citoyens représentans, à faire des phrases; le mensonge et la flatterie ont besoin de discours empoués, la franchise d'un vrai républicain ne connoît que la droiture et la simplicité.

Je vous dirai donc qu'il y a sept mois, le 27 de celui-ci, que je me présentai moi-même et de bonne volonté pour m'embarquer sur le vaisseau le *Jean-Bart*, en qualité de chef de timonnerie, ignorant encore les droits que j'avois par la loi du 6 février dernier, d'être embarqué en qualité d'enseigne. Je croyois le capitaine ce qu'il n'étoit pas, un bon patriote; la figure qu'il porte me fit voir en lui un homme tel que je les voudrois tous, un brave homme, un homme de tête, en un mot un grand ennemi des ennemis de l'état. Mais comme j'étois dans l'erreur, et comme je me suis repenti depuis de mon aveugle crédulité, puisque je n'ai trouvé en lui qu'une ame vile et intéressée, qu'un flatteur qui de toute la campagne n'a pas cessé d'essayer de se faire un parti dans l'équipage, en lui donnant des permissions de s'absenter, contre les principes de la loi, en fermant les yeux sur leurs écarts dans le service, et par conséquent en autorisant un vice dangereux pour l'état, ensuite en molestant ses officiers de la manière la plus avilissante, et en

contrecarrant tous leurs efforts pour le bien du service.

Je me résume donc, Citoyens représentans, et je dénonce, 1°. le refus qu'il a fait plusieurs fois au second de faire faire l'exercice du canon; je l'accuse, pendant environ un mois de relâche dans la baie de Quiberon, de n'avoir pas fait faire l'exercice du canon plus de six à sept fois; je l'accuse de l'avoir refusé sur-tout à la sollicitation de l'équipage assemblé sur le gaillard. D'après la proposition du capitaine Guerin, commandant le détachement, on demanda que l'exercice du canon se fit tous les jours; il dit que oui, et on ne l'a pas fait seulement une fois jusqu'à notre arrivée à Brest, et il y avoit plus de quinze jours de cela. Ici même en rade, suivant ce que l'on dit, l'on n'a fait à bord l'exercice que deux ou trois fois, depuis trois semaines que ce vaisseau est mouillé.

Je l'accuse, dans la relâche que nous avons faite à Lorient, qui a été de cinquante jours, et qui ne devoit pas durer trente, d'avoir souffert pendant tout ce temps que le vaisseau restât presque sans équipage à bord, et que l'ouvrage a souffert le plus grand délai par sa faute; je l'accuse de n'avoir fait aucun mouvement pour empêcher ce désordre, puisqu'au contraire il a blâmé la démarche qu'un autre officier et moi avons faite auprès de la municipalité de Lorient, pour requérir des patrouilles, afin de ramener à bord nos matelots qui se promenoient, tandis que le vaisseau regorgeoit d'ouvrage. Nous ne faisons en cela que remplir les ordres que nous avons reçus du second; aussi est-ce lui qui a essuyé tout le feu de son ressentiment.

Je l'accuse d'avoir donné le lendemain un congé à un matelot pour aller à Sainte-Anne. La municipalité devant qui fut conduit cet homme, frémît à la vue de cette permission signée de lui, mais elle étouffa son indignation.

Je l'accuse d'avoir, dans cette même relâche, vomî des horreurs contre la Convention nationale, cela dans la chambre du conseil, tenant en main les papiers publics, en présence de plusieurs officiers.

Je l'accuse de m'avoir, ainsi qu'à presque tous mes camarades, fait un crime de porter le plumet tricolor; et de nous avoir dit que s'il étoit commandant des armes, il nous le feroit bien mettre bas.

Je l'accuse, lors de notre départ, d'avoir fait débarquer toute son argenterie, une partie de son linge, sa bibliothèque et la moitié de sa vaisselle. Nous sortions pour aller rejoindre l'armée qui étoit alors en présence de l'ennemi, et, je dois le dire, ces mouvemens m'ont paru suspects.

Je l'accuse d'avoir dit dans le même temps, que si sa famille étoit à la nouvelle Angleterre, il ne seroit pas embarrassé sur le parti qu'il auroit à prendre.

Je l'accuse de m'avoir dit à moi-même, en présence de plusieurs personnes, dans la galerie, que les clubistes étoient des scélérats, des gueux qui avoient perdu la France.

Je l'accuse d'avoir encore dit, à bord d'un des vaisseaux de l'armée, qu'il aimeroit mieux le titre de sous-lieutenant de l'ancien régime avec ses 800 livres, que le grade de capitaine de vaisseau dans celui-ci. Je ne l'ai pas entendu dire, mais je nommerai à bord de quel bâtiment, et les personnes qui me l'ont rapporté.

Je l'accuse d'avoir encore trahi la confiance du ministre; d'avoir manqué au devoir d'honnête homme, celui de la justice, en ne rendant compte que de trois de ses officiers lorsque le ministre lui demandoit des notes pour tous ceux qui servoient sous ses ordres; je l'accuse de partialité, pour avoir demandé de l'avancement pour une partie, et pour avoir plongé l'autre dans l'oubli par pure haine. Je demande qu'il soit tenu de faire connoître les motifs qui l'ont porté à refuser de bonnes notes à trois officiers dont il n'a pas parlé et dont je suis du nombre, tous trois embarqués sur des ordres du commandant des armes, et tous trois provenus de la marine marchande, raison bien forte pour ne pas mériter son suffrage.

Je demande donc qu'il soit tenu de déclarer si c'est à défaut de connoissances, ou par cause d'incivisme, ou enfin par mauvaise conduite, mutinerie ou refus dans le service, que ces officiers ont mérité de sa part un si grand châtiement.

Quant à moi, citoyens représentans, je ne crains pas l'examen de ma conduite, depuis que je suis à bord du vaisseau le *Jean-Bart*. Je désire au contraire que l'on examine celle que j'ai tenue depuis le commencement de la révolution, même depuis que j'ai atteint l'âge de raison; elle ne peut que me faire beaucoup d'honneur.

Depuis 1791, le 30 mai, que je suis arrivé de l'Inde, j'ai constamment servi la Révolution, j'y suis toujours attaché, et mes principes ne varieront jamais. Il y a 18 mois qu'ici, à Brest, je combattois les aristocrates le pistolet à la main. Je ne m'avilirai plus à le faire; je les livrerai à la sévérité des lois. Toujours trop foible pour des traîtres, je craindrois de trouver encore parmi ces scélérats des lâches qui se mettoient à genoux au milieu de la boue pour demander grace.

Voilà, citoyens représentans, les motifs assez puissans de ma répugnance à servir sous les ordres d'un tel homme qui me perdrait tôt ou tard si je restois plus long-tems sous sa dépendance. Accordez-moi donc, je vous le demande en grace, mon débarquement. Faites-moi passer sur un autre bâtiment, tel qu'il soit, pourvu que le capitaine soit un franc républicain. Car il ne faut pas se le dissimuler, citoyens représentans, la religion des chefs influe beaucoup sur l'esprit des autres.

Je compte donc sur votre justice et me repose sur vous pour le soin d'éclaircir vivement cette affaire. Selon moi j'ai rempli mon devoir: beaucoup de personnes pourront m'en blâmer; mais tranquille par habitude au milieu de l'orage, je ferai voir aux mécontents jusqu'où peut aller la fermeté d'un républicain ».

N.B. La signature est supprimée, mais elle existe à l'original déposé entre nos mains.

BRÈARD, JEANBON-SAINT-ANDRÉ.

[Mémoire remis par le contre-amiral Landais aux repr. près les ports de Brest et de Lorient]

Le major de la marine, Delmotte, nomma pour la Côte-d'Or un enseigne nommé Besson qui avoit déjà été débarqué pour causes, successivement, de plusieurs bâtimens. Venu à bord, il fut envoyé à l'instant que nous devions appa-

reiller, il avoit, m'a-t-on dit, servi sous le major Delmotte, il fut appuyé par le capitaine Duplessis-Grénédan qui me le recommanda pour mettre dans la majorité et même en chef. J'eus la bonhomie de l'y admettre en second; il étoit déjà initié dans les comités entre le capitaine Duplessis-Grénédan, le lieutenant Guignace, le sous-chef d'administration Deverneuil, qui se tenoient quelquefois dans la chambre du lieutenant Guignace, mais plus fréquemment dans celle du capitaine, où le chef de timonnerie étoit aussi admis quelquefois, lorsque je reçus la lettre suivante.

« Citoyen général,

L'attachement que j'ai pour tous les républicains et pour vous particulièrement: je vous demande qu'un enseigne de vaisseau qui vous a été donné ces jours derniers, qui a été chassé de la *Proserpine*, du *Sans-Pareil*, le soit de votre bord comme un insigne royaliste, craignez plus que jamais une insurrection; cet homme ne prêche que l'anéantissement de la république, et vous pouvez compter qu'il vous fera échouer. Je dis plus, général, c'est un piège qu'on vous tend. Croyez-moi pour la vie avec la fidélité d'un franc républicain. J'omets la signature et le lieu d'où me vint cette lettre, mais je la ferai voir, s'il est nécessaire, aux commissaires représentans du peuple français.

Et par P.S. J'ignore le nom de l'officier; mais c'est un petit homme, les cheveux en rond et noirs, parisien. Le 8 août 1793, l'an deuxième de la république.

Je fis venir l'enseigne Besson dans la chambre de conseil, en particulier, je lui fis des questions auxquelles il ne s'attendoit pas, et malgré son effronterie, il me déclara par plusieurs reprises que le général Flotte lui avoit bien dit qu'il seroit dénoncé: il me dit aussi qu'il avoit été débarqué de la frégate la *Porserpine* parce qu'il étoit de garde lorsque l'équipage s'étoit ameuté et ligué pour exiger ses parts de prises. J'ai aussi un certificat des officiers du *Sans-pareil* contre lui.

Le major Delmotte nomma pour la Côte-d'Or et me recommanda pour les signaux l'enseigne Varroc (1), lequel je n'ai pas jugé à propos d'admettre à l'officier chargé de cette partie; mais il s'est introduit de façon ou d'autre dans les comités du capitaine, du lieutenant en pied et du sous-chef d'administration.

Lorsque je fis mes visites, deux jours après mon arrivée à Quiberon, aux officiers généraux et capitaines de vaisseaux, je fus surpris, la faisant au capitaine Joyeuse, quand il me dit que le capitaine Coetnempren étoit descendu à l'isle de Quiberon, et là, à haute voix, devant beaucoup de monde, avoit divulgué le plan de l'expédition et même le point de croisière pré-médité être à cinquante lieues dans le nord-ouest de Finistère, et par conséquent que ce prétendu secret étoit public. Le capitaine Joyeuse ajouta que le vice-amiral lui avoit fait part de ce projet, mais qu'il n'en avoit parlé à personne.

Le sous-chef Duverneuil m'a dit après l'événement de ce matin arrivé, qu'on lui avoit dit qu'il étoit venu à deux heures après minuit un bateau du vaisseau l'*Auguste* à bord, et qu'il en

(1) Note du texte: « On le dit ci-devant ».

étoit aussi venu du vaisseau le *Northumberland*, puisque trois de ses gens étoient à bord ce matin; de plus, il m'a dit que l'on avoit entendu dans la nuit, dans l'entre-pont, se parler et s'entretenir les gens de l'équipage, qu'ils alloient s'en retourner à Brest; il a aussi ajouté que les canonniers s'entretenoient des mêmes discours. Je lui ai demandé comment il s'étoit trouvé levé aussi matin; il m'a répondu qu'il avoit passé la nuit à écrire dans sa chambre. Il m'a paru très-étonnant que le sous-chef ait eu connoissance pendant la nuit de ce projet de l'équipage et des canonniers, et qu'il ne soit venu m'en faire part qu'après que l'équipage s'étoit révolté pour le faire. J'avoue que cette conduite m'a paru suspecte dès-lors.

Vers la fin de la séance, le contre-amiral Lelarge a fait la motion que quand même le député Conor trouveroit à Lorient les deux commissaires de la Convention auxquels il remettrait la pétition, il iroit jusqu'à Brest pour donner des nouvelles aux familles de ceux qui sont de l'escadre, et sa motion a passé, quoiqu'elle m'ait paru insidieuse, parce qu'on pouvoit mettre les lettres à Lorient à la poste, à moins d'avoir des dépêches suspectes, ce que je ne supposois pas.

Je remarquai que l'enseigne Varroc étoit constamment dans les comités du capitaine, lieutenant en pied et sous-chef d'administration, et de plus, que c'étoit lui qui étoit presque toujours l'officier envoyé à bord du *Terrible*; et je soupçonnai qu'il y avoit une correspondance secrète, soit entre le capitaine Duplessis-Grénédan, avec le major Dogier, ou le capitaine Bonnefous, ou

bien entre le sous-chef de la *Côte-d'Or* et le commissaire de l'armée, et que l'enseigne Varroc en étoit porteur; je dis au capitaine Duplessis-Grénédan, que tous les enseignes devoient aller, chacun à leur tour, à bord du commandant.

Je dirai aussi que j'ai vu une partie des signaux que l'on a marqués dans les registres qui ont été faits à bord du commandant, auxquels nous n'avons pu rien comprendre, ce qui m'a fait penser qu'il y avoit des signaux particuliers entre quelqu'un d'à bord du commandant et d'autres à bord des autres vaisseaux. Ceci est relevé du registre des signaux faits à bord du commandant. Le 22 septembre, à six heures du matin, deux flammes rouges au grand mâ. — Le 23, à neuf heures et demie du matin, une flamme rouge. — Le 25, à neuf heures, pavillon damier, sans avoir vu aucuns bâtimens de l'armée faire des signaux. — Le 27, à trois heures et demie, pavillon œil de perdrix seul. — *Idem*, le pavillon yack au mâ de misaine. — *Idem*, pavillon bleu au mâ de misaine (ce pavillon n'est pas dans la série). — Le 28, à huit heures et demie, flamme rouge.

J'observerai de plus que si, à bord d'un commandant, on vouloit empêcher que les trois colonnes se formassent telles qu'elles doivent être, il seroit facile de le faire, et il n'y auroit que la colonne du commandant qui pourroit immédiatement le suivre, et ceux qui pourroient être avertis par des signaux particuliers; ce qui est facile à démontrer.

LANDAIS (*contre-amiral*).